

**PROCES-VERBAL**  
**du 27 mars 2012**

**TABLE DES MATIERES**

<b>EPHEMERIDE</b> .....	3
<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2011</b> .....	8
<i>Unanimité</i> .....	8
<b>1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation</b> .....	8
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	11
<i>Unanimité</i> .....	11
<b>1.02 – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU – Mise à jour de la réserve de super- structure n°18 – Levée partielle</b> .....	11
PRESENTATION M. LE MAIRE/M. DESMET.....	12
<i>Unanimité</i> .....	13
<b>1.03 – LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (LMCU) – Logement – Pro- gramme Local de l’Habitat 2012/2018 – Projet PLH 2 – Avis du Conseil municipal</b>	13
PRESENTATION M. LE MAIRE/M. DESMET.....	16/23
Débat.....	24
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....	51
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	51
<b>1.04 – SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DIS- TRIBUTION D’ENERGIE (SIMERE) – Effacement de réseaux aériens (ERDF, Téléphonie...) – Demande de participation du concessionnaire – Quartier du Blanc- Four</b> .....	51
PRESENTATION M. DESMET.....	52
<i>Unanimité</i> .....	52
<b>1.05 – CHALLENGE RAID – Conventionnement 201/2014</b> .....	52
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	53
Débat.....	53
<i>Unanimité</i> .....	54
<b>1.06 – PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2012 – 1ers Versements et acomptes</b> .....	54
PRESENTATION M. DA SILVA.....	56
Débat.....	57
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....	63
Abstention : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	63
<b>1.07 – COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2011</b> .....	63
PRESENTATION M. BOSSUT.....	64
Débat.....	65
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....	65
Abstention : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	65

<b>1.08 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EXERCICE 2011 .....</b>	<b>65</b>
PRESENTATION M. BOSSUT .....	66
Débat .....	74
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous » .....	77
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne » .....	77
 <b>1.09 – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2011 .....</b>	 <b>78</b>
PRESENTATION M. BOSSUT .....	
 <b>1.10 – FORMATION DES ELUS 2011 – Débat .....</b>	 <b>79</b>
PRESENTATION M. BOSSUT .....	79

**M. LE MAIRE –**

Mes chers collègues, bonsoir.

Avant de passer la parole à M. LAMBLIN à qui je vais demander de bien vouloir procéder à l'appel, je salue la presse, le public ainsi que nos collaborateurs.

Monsieur LAMBLIN, nous vous écoutons.

**M. LAMBLIN –**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 27 mars 2012 : **33**

**PRESENTS :**

Vincent LEDOUX, Isabelle MARIAGE, Rodrigue DESMET, Jeannique VANDEWIELE, Chantal VANOVERMEIR, Antonio DA SILVA, Jean-Louis BEAUVENTRE, Annick CASTELEIN, Réjane CASTEL, Patrick BOSSUT, Rose-Marie BUCHET, Chantal NYS, Claudine ZAHM, Jean-Jacques FERON, Geneviève LEROUGE, Dany DELBECQUE, Claudie RIUS, Sylvain LAMBLIN, Nathalie CARDON, Pierre GUILLEMAUD, Thibault TELLIER, Eric ZAJDA, Guy PLOUVIER

**PROCURATION :**

André VARLET, procuration à Chantal VANOVERMEIR  
Catherine SUBTS, procuration à Jean-Louis BEAUVENTRE  
Michel PETILLON, procuration à Annick CASTELEIN  
Thierry BUCQUOYE, procuration à Jeannique VANDEWIELE  
Bruno ACKOU, procuration à Sylvain LAMBLIN  
Sophie LAFRENOY, procuration à Rose-Marie BUCHET  
Laurent WINDELS, procuration à Réjane CASTEL  
Hervé DELVAL, procuration à Jean-Jacques FERON  
Catherine COPPIN QUIVRON, procuration à Rodrigue DESMET  
Peggy LAMBLIN, procuration à Thibault TELLIER

**ABSENT :**

NEANT

**M. LE MAIRE –**

Mes chers collègues, je vais commencer par quelques annonces tristes puisque le 18 janvier 2012, le frère de notre collègue Rose-Marie BUCHET, Damien PLATEL, est décédé à l'âge de 57 ans dans le Lot.

Nous avons adressé à Mme BUCHET et à sa famille nos condoléances attristées.

Le 14 février 2012, décédait l'ancien Maire de Mouvaux, Patrick BALAY, qui a exercé ses fonctions de 1996 à 2008 et qui est décédé à l'âge de 78 ans.

Nous avons adressé au Conseil municipal de Mouvaux et à son Maire, Eric DURAND, toutes nos condoléances.

Tout récemment, le 21 mars 2012, décédait l'ancien Maire d'Armentières de 1959 à 1999, Gérard HAESBROECK, ancien Député, ancien Vice-président du Conseil général en

charge de l'action sociale, ancien Vice-président de Lille Métropole Communauté Urbaine à qui nous avons rendu hommage vendredi dernier et qui est décédé à 88 ans.

Nous avons adressé à son fils, Bernard, toutes nos condoléances.

Gérard HAESEBROECK était un grand homme tout comme Patrick BALAY ; ils ont fait de leurs villes, qu'ils aimaient passionnément, des territoires où il fait bon vivre avec de bons équipements.

Ces derniers jours, notre pays a été fortement éprouvé par des actes barbares perpétrés par un terroriste fou à Montauban et à Toulouse. En union de pensée émue avec les familles des victimes, les communautés militaires et juives, si vous le voulez bien, nous allons respecter une minute de silence comme nous l'avons fait vendredi dernier avec les élèves de Louis-Pergaud. Nous le voulons comme étant un geste de paix et de confiance dans les valeurs de notre République qui pleure la perte douloureuse de ses enfants mais qui est plus forte que les forces du mal.

*(Minute de silence)*

Dans un arrêt en date du 13 mars 2012, la Cour Administrative d'Appel de Douai annule le jugement du Tribunal Administratif de Lille en date du 24 mai 2011 et rejette la demande de M. PLOUVIER, Conseiller municipal, devant cette même juridiction, portant contestation du recrutement d'un collaborateur municipal en décembre 2008.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette réunion, nous allons faire défiler l'**éphéméride** puisque beaucoup d'événements se sont passés depuis le dernier Conseil municipal.

→ Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Noël.

→ Les vœux à la population.

→ Le 15 janvier.

Une manifestation musicale, autour du basson et du hautbois.

→ Le 17 janvier.

Les vœux à la police au Château du Vert Feuillage à Linselles.

→ Le 23 janvier.

L'accueil des nouveaux acteurs économiques.

→ Du 24 janvier au 3 février.

Les classes de neige dans le parc du Mercantour pour des classes de CM1 et CM2.

→ Le projet Eco-école pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive sur le thème de l'eau.

→ La mise en place du rucher école.

→ Le 8 février.

Sans alourdir les débats de ce soir, nous allons nous arrêter quelques instants sur les « quatre arobases » obtenus par la Ville. C'est un effort très important qui a été mené par nos services, sous la houlette de Sébastien SUANT que je veux féliciter, et qui nous place dans un peloton de tête où très peu de villes sont présentes : 31 villes ont été distinguées par les « quatre arobases » en France dont 3 dans la métropole lilloise (Lambersart, Haubourdin et Roncq).

Nous sommes donc très heureux de cette reconnaissance dans le domaine de la démocratisation des nouvelles technologies que nous avons entamée depuis 2003.

→ Le 10 février.

Nous avons présenté au public, venu nombreux, l'opération menée sur l'ancien site Promousse. Je le répète : 82 logements.

→ Le 13 février.

Nous avons reçu de la société Arjo Huntleigh, dont le siège national est implanté sur le CIT, un lit médicalisé qui a été offert au Centre de santé communautaire de Sélinkégnny avec laquelle Roncq est jumelée.

Il s'agit d'un lit médicalisé électrique de prévention des escarres et destiné habituellement aux hôpitaux ; c'est un matériel très mobile et très facile à désinfecter, qui présente toutes les fonctionnalités nécessaires à une personne hospitalisée. Il a été livré à Sélinkégnny avec deux matelas. Une batterie équipe ce lit mais la présence de panneaux solaires sur place, dans l'une des régions les plus chaudes de la planète, devrait le faire fonctionner.

C'est l'occasion pour moi d'évoquer la situation très inquiétante que connaît actuellement le Mali. On a pu se réjouir avant-hier de la transition démocratique qu'a opérée le Sénégal, pays voisin du Mali. Mais nous avons effectivement toutes les raisons d'être extrêmement inquiets de la situation actuelle de la politique au Mali.

Je l'ai exprimé dans un courrier que j'ai adressé aujourd'hui au village de Sélinkégné : à la fois une inquiétude et une espérance que la nation malienne puisse trouver une solution pacifique à un retour rapide à la démocratie qui reste le seul mode de gouvernance capable de mobiliser les énergies et les intelligences pour lutter contre la grande pauvreté et mettre en œuvre, par et pour le peuple, des dynamiques de progrès.

Ce soir à 18 h devait avoir lieu une manifestation des forces démocratiques des Maliens à Paris où il y a une forte communauté malienne et nous sommes en lien avec elle pour développer le village de Sélinkégné. Ils devaient être à la Bastille ce soir et, par la pensée, nous sommes naturellement très proches de ce qui s'y passe aujourd'hui tout comme nous sommes en communion de pensée avec nos amis maliens.

Je voudrais simplement vous lire quatre phrases, qui sont extraites d'un poème que vous connaissez tous –Invictus– de William Ernest Henley, sur lequel Mendela durant ses longues années d'emprisonnement a beaucoup médité :

*Peu importe l'étroitesse de la porte,  
Le nombre des punitions sur le parchemin,  
Je suis le maître de mon destin,  
Je suis le capitaine de mon âme.*

Je pense que nous devons former le vœu que le peuple malien, dont la dignité est aujourd'hui bafouée, redevienne maître de son destin et capitaine de son âme.

La transition est difficile à faire mais reprenons l'éphéméride.

→ Les « Arts visuels à l'école » ponctués chaque année par trois expositions, dont celle sur la BD. Il s'agit de la 11<sup>ème</sup> exposition de ce type depuis le lancement de ce programme en juin 2008.

→ Du 27 février au 9 mars.

Les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement).

→ Le 29 février.

Nous avons discuté du projet d'aire d'accueil des gens du voyage sur Halluin, de 22 à 30 emplacements pour 11 à 14 familles. Vous connaissez très bien cet emplacement.

→ Enfin, des travaux ont été réalisés depuis quelques semaines :

- La réfection des allées du parc de la mairie (il était temps),
- L'implantation de sable de Marquise pour que nous ayons une signalétique, un signal qui mette en concordance tous les parcs du Centre-Bourg et notamment la Boucle des deux clochers qui est également en sable blond de Marquise.

→ Le 16 mars.

Nous avons accueilli les œuvres de Georges Delevallez aux Anciennes Ecuries.

→ Le 17 mars.

Nous avons accueilli, au Centre technique municipal, plus d'une centaine de personnes... C'est une opération aujourd'hui bien rodée ; elle est menée par Rodrigue DESMET et Michel PETILLON et consiste à prendre du temps, non pas en réunion publique collective mais en individuel, pour expliquer ce qui va se passer dans les quartiers en fonction de ce grand projet « LIANE 4 », grand projet à la fois pour la métropole et pour notre territoire dans la métropole puisqu'il doit renforcer l'usage des transports collectifs. Et je demande à chacun, ici, de bien en prendre la dimension, notamment dans le domaine scolaire : il faut habituer les enfants dès le plus jeune âge à utiliser les transports collectifs ou à aller à pied... c'est bon pour la santé.

En feuille de route, j'ai demandé que nous puissions, non plus forcément faire appel à des compagnies privées, mais intégrer le réseau de bus puisqu'il sera extrêmement performant et nous amènera à Tourcoing et, de là, vers Lille.

→ Le 17 mars.

Dans le cadre des Lectures musiques gourmandes, nous avons eu une soirée catalane.

→ Les 24 et 25 mars.

C'était le Salon du savoir-faire local.

→ Le 24 mars.

Au cours d'une très belle cérémonie, nous avons remis les cartes électorales aux jeunes qui ont atteint l'âge de 18 ans et à qui nous avons pu quand même faire passer un certain nombre de beaux messages d'engagement dans la République.

→ Depuis peu, vous pouvez admirer les « Fenêtres qui parlent »

C'est un dispositif qui consiste, avec un collectif d'artistes, à faire parler les fenêtres des habitants qui affichent des œuvres de manière publique. C'est une espèce de galerie en plein air.

Nous allons maintenant entrer dans l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2011**

**M. LE MAIRE** – Sans remarque, ni observation, je vous propose d'adopter ce procès-verbal.

Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.01 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation**

*Le dernier tableau des effectifs des emplois permanents du personnel communal issu de notre délibération du 27 septembre 2011 nécessite une actualisation.*

*Le premier tableau ci-dessous retrace une création de poste. Le second tableau fait la synthèse de notre tableau des effectifs après la modification objet de la présente, la rubrique « en grisée » étant celle concernée par la présente disposition.*

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Emplois prévus à l'organigramme</i>	<i>Postes à créer</i>	<i>TOTAL</i>
<b><i>Filière technique</i></b>			
<i>Ingénieur</i>	4	+ 1	5

<b>GRADES</b>	<i>Nombre d'emplois prévus à l'organigramme à ce jour</i>	<i>Emplois occupés à ce jour</i>
<b><i>Emplois fonctionnels</i></b>		
<i>Directeur général des services (DGS)</i>	1	1
<i>Directeur général adjoint des services (DGA)</i>	3	0

<b>Filière Administrative</b>		
<b>CATEGORIE A</b>		
<b>Cadre d'emplois des attachés</b> Temps complet	6	4
<b>CATEGORIE B</b>		
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b> Temps complet	9	8
<b>CATEGORIE C</b>		
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b> Temps complet	38	29
Temps non complet de plus de 28 h/s	0	0

<b>Filière Technique</b>		
<b>Emploi fonctionnel</b> Directeur des Services Techniques (D.S.T)	1	1
<b>CATEGORIE A</b>		
<b>Cadre d'emplois des ingénieurs</b> Temps complet	5	4
<b>CATEGORIE B</b>		
<b>Cadre d'emplois des techniciens</b> Temps complet	10	6
<b>CATEGORIE C</b>		
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</b> Temps complet	10	8
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b> Temps complet	80	68
Temps non complet de moins de 28 h/s		2
Temps non complet de plus de 28 h/s		6

<b>Filière culturelle</b>		
<b>Emploi spécifique de professeur de musique</b> Temps complet	1	1
<b>CATEGORIE A</b>		
<b>Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique</b> Temps complet	1	0
Temps non complet		
-Directeur de l'Ecole de musique (7h/semaine)	1	0
-Directeur artistique (7h/semaine)	1	0
<b>Cadre d'emplois des bibliothécaires</b>		

<i>Temps complet</i>	1	1
<b>CATEGORIE B</b>		
<b><i>Cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique</i></b>	9	9
<i>Temps complet</i>	4	4
<i>Temps non complet</i>	5	5
<b><i>Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique</i></b>		
<i>Temps complet</i>		
<b><i>Cadre d'emplois des assistants de conservation</i></b>	1	0
<i>Temps complet</i>	1	0
<b>CATEGORIE C</b>		
<b><i>Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine</i></b>		
<i>Temps complet</i>	2	2

<b>Filière médico-sociale</b>		
<b>CATEGORIE C</b>		
<b><i>Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)</i></b>		
<i>Temps complet</i>	9	6

<b>Filière sportive</b>		
<b>CATEGORIE B</b>		
<b><i>Cadre d'emplois des éducateurs APS</i></b>		
<i>Temps complet</i>	8	6

<b>Filière animation</b>		
<b>CATEGORIE B</b>		
<b><i>Cadre d'emplois des animateurs</i></b>		
<i>Temps complet</i>	2	1
<b>CATEGORIE C</b>		
<b><i>Cadre d'emplois des adjoints d'animation</i></b>		
<i>Temps complet</i>	2	1

Par ailleurs la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels dans la fonction publique..., dans ses dispositions du titre II « Encadrement des cas de recours aux agents contractuels », nous amènera à revoir le dispositif communal correspondant. Ce sera le cas à l'occasion de notre Conseil Municipal du 3 juillet prochain, celui-ci devant être précédé d'un Comité Technique Paritaire. Divers personnels feront l'objet de titularisation et un toilettage des emplois contractuels sera entrepris.

**La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 20 mars 2012.**

## M. LE MAIRE –

Cette délibération porte sur l'inscription d'un poste d'ingénieur dans notre grille des effectifs de manière à pouvoir accueillir une personne qui sera en charge de nos espaces verts et de l'architecture paysagère.

La délibération a été examinée en Commission plénière et nous l'avons naturellement présentée à nos partenaires du CTP (Comité technique paritaire) le 16 mars dernier.

Y a-t-il des questions relatives à cette question ? (Aucune demande).

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

### **1.02 - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU - Mise à jour de la réserve de super-structure n° 18 - Levée partielle**

*LMCU (Lille Métropole Communauté Urbaine) doit prochainement engager une procédure annuelle de modification simplifiée du PLU.*

*Dans ce cadre, il est apparu que la réserve de superstructure n°18 « extension du parc urbain du Bois Leurent rue de Lille avec accès à partir de la rue du Moulin et de la rue de Tourcoing » inscrite au PLU (Plan Local d'Urbanisme) au bénéfice de la Commune, devait faire l'objet d'une mise à jour.*

*En effet, son périmètre inclut une ferme située au 70 rue du Moulin que la ville souhaite tout à la fois préserver en raison du patrimoine historique qu'elle constitue, sans pour autant envisager de l'acquérir au regard du poids financier de l'investissement. En parallèle, tout projet privé de réhabilitation du bâtiment compatible avec le règlement de la zone UP applicable sur le secteur, est bloqué de par l'application du principe d'inconstructibilité des réserves (principe qui vise à ne pas compromettre ou rendre plus onéreux le projet à l'origine de la création de la contrainte).*

*Dans ces conditions, le maintien du périmètre actuel induit à terme un immeuble qui risque de tomber en ruine. Il vous est alors proposé, sans que cela ne remette en cause le projet d'extension du parc du bois Leurent, de lever partiellement la réserve de superstructure n°18 suivant plan joint, de sorte à exclure l'assiette foncière de la ferme et par voie de conséquence autoriser conformément à la zone UP, « les extensions limitées et les travaux visant à améliorer le confort et la solidité des bâtiments existants » sous réserve comme le précise l'article 2 du règlement, que le caractère de la zone (1) et du site soient respectés.*

*(1) caractère de la zone UP dans le PLU: il s'agit d'une zone urbaine récréative et d'animations de plein air pouvant éventuellement être destinée à recevoir du public, à vocation sportive, touristique, ludique, de loisirs, de promenade. Elle peut participer à la création d'un « poumon vert » dans le tissu urbain. Elle peut notamment recevoir des golfs, hippodromes, parcs urbains, terrains de sport, aires de loisirs à vocation sportive...*

*La constructibilité y est admise de façon très limitée et doit s'inscrire dans le cadre d'une préservation, d'une valorisation du site.*

*Nous vous invitons à émettre un avis favorable à la levée partielle de réserve de superstructure n°18 et à la modification simplifiée du PLU qu'elle induit.*

***La commission municipale plénière a examiné cette question  
lors de sa séance en date du 20 mars 2012.***

---

**M. LE MAIRE –**

Nous allons procéder à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. C'est en principe une procédure légère ; vous le savez, on ne toilette pas le PLU d'une manière globale sachant que nous l'avons voté (nous en parlerons tout à l'heure pour le PLH2) après plusieurs mois de réflexion. Nous n'allons donc pas le défaire mais l'urbanisme étant un art vivant, en quelque sorte, nous sommes obligés, dans des secteurs précis, en fonction des besoins précis, en fonction des situations ou des conjonctures, d'appeler la Communauté Urbaine (en fonction des décisions du Conseil municipal) à modifier –de manière partielle– tel ou tel secteur.

C'est le cas, Monsieur DESMET. Vous êtes la « guest star » ce soir dans la mesure où certains de nos collègues sont heureusement en vacances et vous allez donc présenter cette délibération relative à la modification du PLU dans un secteur précis.

**M. DESMET –**

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, c'est une procédure annuelle de LMCU de modification simplifiée du PLU.

La ville de Roncq souhaite une mise à jour de la réserve de la superstructure n° 18 pour permettre la réhabilitation de la ferme dont une photo est projetée à l'instant ; cette réhabilitation permettra que ce bâtiment ne se transforme pas en ruine. J'ajoute qu'il s'agit d'une réhabilitation ponctuelle sur ce secteur précis et, pour ce faire, nous demandons une levée partielle de la réserve de superstructure n° 18 suivant le plan joint, ce qui permettra d'exclure l'assiette foncière de la ferme et, par voie de conséquence, d'autoriser conformément à la zone UP : les extensions limitées, les travaux visant à améliorer le confort et la solidité des bâtiments existants sous réserve, comme le précise l'article 2 du règlement, que le caractère de la zone et du site soit respecté.

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable à cette levée partielle de la réserve de superstructure n° 18.

## M. LE MAIRE –

Sans question particulière, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, merci.

### **1.03 - LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (LMCU) - Logement - Programme Local de l'Habitat 2012/2018 - Projet PLH 2 - Avis du Conseil municipal**

*Notre délibération du 3 juillet 2007 a adopté dans le cadre du 1<sup>er</sup> Programme Local de l'Habitat mis en œuvre par Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et arrivé à terme fin 2011,*

*une convention communale d'application qui prévoyait un conventionnement avec LMCU organisé autour de 2 grandes thématiques : accroître l'offre nouvelle et rééquilibrer le territoire, elles-mêmes déclinées en 8 axes et objectifs (relance de la production de logements, développement d'une politique foncière pour l'habitat, aide financière aux opérations, mobilisation du partenariat, promotion de la qualité résidentielle, rénovation urbaine, soutien des efforts des communes déficitaires en logements locatifs sociaux, réponse à la demande de logements adaptés aux besoins spécifiques).*

*LMCU renouvelle aujourd'hui son PLH pour la période 2012- 2018 (6 ans).*

*Le projet examiné lors du conseil communautaire du 3 février 2012 sur lequel il nous est demandé de formuler un avis quant aux moyens à mettre en œuvre par la Commune, s'inscrit dans cette continuité.*

*Il faut cependant noter que les PLH sont devenus avec le nouveau cadre légal de la loi de 2009 de Mobilisation pour le Logement et de Lutte contre les Exclusions (MOLLE), des documents de planification plus territorialisés et plus opérationnels, de sorte que le projet de PLH2 comporte aujourd'hui 4 grands documents (complétés d'annexes de méthode).*

- *Un diagnostic (à l'échelle de la Communauté, des Territoires, des Communes)*
- *Un document d'orientation (ou stratégie communautaire pour l'habitat)*
- *Un programme d'actions thématiques (91 fiches actions)*
- *Un programme d'actions territorialisées (politique de l'habitat à l'échelle des territoires ET des communes)*

*Dans son ensemble, le diagnostic du 2<sup>e</sup> PLH révèle une pression persistante sur le marché du logement avec une demande en logement social importante, des niveaux de prix élevés, des parcours résidentiels bloqués et une tendance à la spécialisation des territoires.*

*Les orientations s'inscrivent en conséquence dans la continuité de la délibération cadre communautaire sur le logement de décembre 2008 et se structurent autour de 5 axes dont les grandes lignes sont exposées ci-après :*

*1- construire plus : objectif de 6000 logements par an (objectif minimum)*

*2- un habitat plus mixte : un tiers de logements sociaux (PLUS/PLAI), un tiers de logements intermédiaires (PLS, accession à prix maîtrisés), un tiers de logement libres (locatif et accession*

libres), de l'accession abordable à relancer ; la prise en compte des besoins en logements de tous types (jeunes, étudiants, personnes âgées et handicapées)

3- un habitat plus durable : améliorer le parc social, le parc privé, la qualité résidentielle des nouveaux logements

4- un habitat plus solidaire. : améliorer les conditions d'accueil des gens du voyages, lutte contre l'habitat indigne, objectif d'une place d'hébergement pour 1 000 habitants, l'adoption ainsi que la mise en œuvre d'une politique intercommunale de peuplement qui sont des enjeux majeurs de ce 2<sup>e</sup> PLH comme évoqué plus loin.

5- associer les partenaires

Le programme d'actions thématiques, en fonction des 5 axes d'intervention précités, regroupe alors plusieurs objectifs, eux-mêmes déclinés en 91 fiches actions.

Le programme d'actions territorialisées décline quant à lui, les objectifs de la politique de l'habitat :

- à l'échelle des territoires : il synthétise les objectifs en matière d'hébergement, de construction neuve, d'accueil des gens du voyage et les dispositifs territoriaux d'amélioration du logement

- à l'échelle des communes : les fiches communales présentent les contributions attendues de chaque commune pour répondre aux besoins de logements de la métropole, en constructions neuves et en accès au logement des ménages prioritaires. (CF en annexe, le programme d'action territorialisé de la Commune de Roncq)

Le PLH présente de ce fait 2 chantiers nouveaux :

**La territorialisation de la construction neuve (et la formalisation des objectifs de logements neufs pour chacune des communes)**

Le potentiel des logements à livrer, défini après inventaire des opérations, projets ou **potentiels de développement** vérifié et mis à jour avec chacune des communes, s'inscrit dans un projet territorial et obéit à 3 critères de localisation

- construire au moins 2/3 des logements dans le tissu urbain existant
- construire en proximité des transports en commun
- construire en proximité des services et des centralités

La formalisation des objectifs de logements neufs pour chacune des communes reflète la connaissance et l'anticipation des projets. Il a alors vocation à évoluer et à devenir un instrument d'échange régulier entre services communautaires et communes.

Il est ainsi autant un document d'objectifs que la 1<sup>ère</sup> version d'un document de suivi et d'évaluation de l'opérationnalité du PLH.

Le programme d'actions territorialisées par commune fait ainsi apparaître pour Roncq, en construction neuve (et suivant les dernières corrections apportées par la ville de Roncq qui seront transmises à LMCU) :

■ un objectif haut de 526 logements comportant un minimum de 30 % de PLUS/PLAI (soit 158 logements) qui permet d'atteindre à l'échelle communautaire, un niveau de production annuelle de 8 000 logements. Il tient compte :

- de l'ensemble des projets prévus pour être livrés dans la 1<sup>ère</sup> période du PLH 2, période sur laquelle il existe une bonne visibilité (entre mi-2012 et 2015)

- des projets prévus pour être livrés dans la 2<sup>nd</sup>e période du PLH 2 (entre 2016 et mi- 2018) et localisés sur un site présentant 2 à 3 critères de territorialisation cumulés
- l'ajout de deux sites supplémentaires (et prioritaires) que sont le C.T.M et ACTIVAL 2, respectivement cadastrés AN 137,145, 156 & AL 429, 692.

■ L'objectif bas traduit 76 % de l'objectif haut (soit 400 logements pour 120 PLUS/PLAI), qui permet d'atteindre à l'échelle communautaire, le niveau minimal de production annuelle de 6 000 logements.

Il est par ailleurs rappelé que sur la durée du PLH, 30 % au moins des logements produits devront être financés en PLUS/PLAI et qu'une souplesse a été introduite par la délibération communautaire du 11 décembre 2009 puisque la **possibilité est donnée de lier plusieurs opérations entre elles.**

Le programme présente également un inventaire des potentialités foncières réalisables sur le temps du PLH pour 1,33 ha ainsi que des données au-delà du PLH, à raison de 873 logements (suivant la réunion de 0 à 3 critères) et un potentiel foncier de 43 hectares.

**La politique de peuplement ou la formalisation des objectifs d'attribution de logements sociaux aux ménages prioritaires :** ménages où apparaissent des difficultés liées au logement ou l'hébergement OU liées aux caractéristiques et/ou à la situation du ménage.

La délibération cadre de politique communautaire de l'habitat issue du grand débat logement 2008 affirme l'engagement de LMCU dans une **politique intercommunale de peuplement** qui vise le **droit au logement pour tous et l'équilibre des territoires**, en lien étroit avec les communes et les organismes HLM.

Cette politique, appliquée par la conférence intercommunale de peuplement décidée par délibération communautaire d'avril 2009 et installée en juin 2009, débouche notamment sur un PLH 2 qui intègre les orientations politiques d'un ACI (Accord Collectif Intercommunal) poursuivant un double objectif :

- améliorer la prise en compte des publics prioritaires dans les attributions de logement (avec un objectif visant 3 000 attributions par an en moyenne contre 2 700 aujourd'hui) ;
- réaliser ces attributions dans le cadre d'une meilleure répartition territoriale (rééquilibrage entre les territoires d'une part et les communes, d'autre part), et contractualise des objectifs d'attribution aux ménages prioritaires.

Cet ACI a fait l'objet d'une concertation notamment avec les communes qui l'ont souhaité et les travaux ont par ailleurs été présentés en Comités de territoire.

Les objectifs d'attribution sont définis pour 3 ans et révisés à mi-parcours du PLH 2.

Le Tourquennois est identifié comme territoire devant augmenter le nombre d'attributions en faveur des ménages prioritaires : de 305 attributions en moyenne, on vise un objectif de 420.

L'objectif territorial décliné par commune en fonction de la fragilité sociale de son parc locatif social fait apparaître pour Roncq : une moyenne de 17 attributions et un objectif de 33.

A noter que ce sont là des données provisoires en cours de stabilisation avec les Communes et que la 1<sup>ère</sup> année d'exercice sera une année test.

Le projet de PLH 2 soumis à votre vote, comprend alors uniquement en ce qui concerne l'ACI, les orientations politiques (améliorer la prise en charge des publics prioritaires dans les attributions

*de logements sociaux d'une part et des équilibres sociaux entre territoires et communes d'autre part) ainsi que les objectifs d'attribution.*

*Une délibération opérationnelle de LMCU en automne prochain, en parallèle de l'adoption définitive du PLH2 par LMCU, finalisera cet ACI à signer par la Présidente de l'établissement public, en lien avec le Préfet et les bailleurs et qui mobilisera tous les contingents réservataires (préfectoral, communautaire, action logement) :*

- les objectifs d'attribution définis pour les communes seront déclinés par bailleur*
- une charte de bonnes pratiques en commission d'attribution ainsi que des précisions sur le schéma d'organisation pour la déclinaison opérationnelle des objectifs d'attribution d'une part et le développement des marges de manœuvre visant à favoriser l'atteinte des objectifs, d'autre part, seront intégrés*
- les nouveaux outils (charte de bonnes pratiques, observatoire...) doivent renforcer la connaissance, l'analyse et la capacité de proposition des maires en commission d'attribution de logements.*

*Les bailleurs s'engageront ainsi en partenariat avec les maires qui suivent les réalisations de l'accord collectif, à respecter les objectifs fixés par l'ACI.*

*Nous vous invitons à émettre un avis favorable sur l'ensemble de ces dispositions et notamment sur l'identification des deux sites supplémentaires maîtrisés par la ville de Roncq.*

*La commission municipale plénière a examiné cette question  
lors de sa séance en date du 20 mars 2012.*

## **M. LE MAIRE –**

Vous le savez, le logement, c'est une priorité !

Une priorité pour le Gouvernement.

Une priorité pour les collectivités publiques comme Lille Métropole.

Une priorité pour les communes parce que nous avons à répondre à une urgence pressante.

Au niveau national quelques chiffres parce qu'il est toujours important de se donner des repères chiffrés :

- la demande de logements, c'est à peu près 500.000 demandes.
- dans la métropole 48.000 demandes sont actuellement en souffrance.
- et je signale qu'il n'y a que 11.600 attributions par an.

48.000 demandes... 11.600 attributions !

Vous prenez immédiatement l'ampleur d'un phénomène important, inquiétant pour lequel nous avons besoin d'une mobilisation globale et pressante.

A Roncq, et Mme CASTELEIN pourrait en parler bien mieux que moi, nous avons actuellement 544 demandes de logement dont un peu plus de la moitié de demandes roncquoises.

Cela veut dire quoi ?

Qu'il faut impérativement nous mobiliser, et on l'a déjà fait dans le cadre du premier PLH communautaire, mais surtout répartir les efforts.

Nous sortons d'une réunion avec le Conseil général et nous y avons dit la même chose : il faut répartir les efforts pour le collège public. On ne peut voir des collèges publics magnifiques sortir à nos frontières et, chez nous, avoir 3 Portakabin de substitution.

Il faut donc répartir les efforts et, dans le logement, c'est ainsi : il faut une répartition des efforts parce que, dans notre métropole, des territoires sont particulièrement marqués par la précarité.

Nous avons également un autre impératif et non des moindres parce que nous plaillons pour des équipements publics, des services publics mais il faut alors du public.

Or notre population est stagnante et vieillissante ; la croissance démographique est faible sur le territoire de la Communauté Urbaine depuis 1975 avec une augmentation (tenez-vous bien) de 0,2 %... donc extrêmement faible.

Un territoire tourquennois qui perd de la population depuis ces 15 dernières années.

Et une ville de Roncq qui, malgré les programmes immobiliers (on a toujours l'impression que cela pousse comme des champignons mais ce n'est pas le cas), voit sa population qui stagne sur cette même période de 15 ans.

Nous avons aussi à faire face aux recompositions familiales et à une taille moyenne des ménages en forte baisse depuis 10 ans puisque nous sommes passés de 2,55 personnes par foyer, en moyenne pondérée, à 2,35 personnes. Il y a donc moins de monde sur le même plancher.

Quelques chiffres pour bien prendre conscience de la réalité sur la Commune.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, notre population compte 12.897 habitants.

En 2000, elle était de 12.700 habitants.

Ainsi, sur 10 ans, la Commune a gagné moins de 200 habitants.

Voyez que, parfois, on a des fantasmes... On ne reconnaît plus la ville... Il y a tellement d'opérations immobilières... Eh bien, non : 200 habitants en plus !

Constatant cette stabilité de la population et en l'analysant à la loupe, on y relève un gros déficit sur les jeunes ; nous n'avons pas de jeunes entre 20 et 35 ans.

Nous avons une explosion des seniors ; on en est heureux mais il nous faut travailler à l'équilibre de nos populations. Cette tranche des seniors (55 ans et plus) a doublé entre 1999 et 2006.

Dans le même temps, ont été mis en chantier plus de 700 logements neufs sans boom démographique !

Et une intégration urbaine qui s'est bien déroulée, apaisée, apaisante.

Il nous faut dresser des perspectives, et nous le faisons depuis quelques années dans ce Conseil municipal, savoir ce que l'on veut pour notre Commune pour les 30 années à venir. C'est la définition du PLU – Plan Local d'Urbanisme et la question du logement, et en filigranes celle de l'urbanisme, qui va définir la physionomie de notre Commune, de son vivre ensemble, les relations sociales, mérite un débat, des débats, de multiples débats. C'est une question ouverte, qui reste sans fin mais, pour autant, il faut rassembler autour d'un projet qui soit le plus consensuel possible.

Consensuel ne veut pas dire mou ni mal défini.

Cela veut dire qu'il faut que nous soyons autour de la table, convaincus de ce que nous faisons et des perspectives que nous donnons à notre Commune pour les 30 années qui viennent, avec un projet clair.

C'est ce que nous avons fait au moment de la préparation du PLU – Plan Local d'Urbanisme, et également du premier PLH – Plan Local de l'Habitat.

Aujourd'hui que faisons-nous ?

Nous allons actualiser le PLH sachant que cela ne va pas bouleverser ce que nous avons fait dans ce PLH ; ce que nous faisons ce soir n'est pas révolutionnaire. Nous reprecisons simplement des sites qui ont été repérés, identifiés.

Pour autant, c'est l'occasion de réaffirmer (parce que c'est toujours bien de le faire) un certain nombre de principes forts qui conduisent notre action.

Que dit-on tout d'abord et qu'a-t-on fait ?

Le dire et le faire doivent être ensemble !

Que dit-on ?

Nous voulons préserver la vocation des terres dédiées à l'agriculture, inscrites au PLU comme étant des terres agricoles et retarder le plus longtemps possible l'urbanisation des terres agricoles qui sont vouées à l'urbanisation. Cela veut dire : maintenir le plus longtemps possible une cohérence pour notre agriculture de proximité dans un contexte de péri urbanisme.

Donc, on ne grignote pas de terres supplémentaires depuis 10 ans et je défie quiconque de dire que l'on a grignoté un m<sup>2</sup> de terre et c'est tant mieux. Par contre, nous retardons la mise à feu des terres qui étaient dédiées à l'urbanisation.

Comment fait-on ?

Eh bien, nous refaisons la ville sur la ville.

C'est-à-dire qu'il nous faut profiter de toutes les opportunités possibles pour densifier le logement ou rendre constructibles au logement les espaces urbains vacants ; non pas simplement des friches industrielles, il n'y en a plus, hormis celle de la rue de Bousbecque qu'on ne va pas aller chercher et l'entreprise Catry rue des Frères Bonduel fonctionne bien. Il y a d'autres secteurs que nous devons repérer, identifiés comme tels, que nous allons inscrire ce soir. Ce n'est pas parce que nous les aurons inscrits ce soir qu'il n'y en aura pas d'autres demain ou que ceux-ci se feront. Mais nous devons impérativement avoir cette liste qui nous permette de guider cette volonté politique qui est de reconstruire, de refaire la ville sur la ville.

Puis nous devons maintenir au sein de cette métropole lilloise dense... Lille Métropole, c'est quand même la 2<sup>ème</sup> densité de France après le Grand Lyon, la 2<sup>ème</sup> métropole en termes de densification de population.

Cette métropole est multipolaire ; elle est particulière. Notamment les chercheurs s'interrogent toujours depuis des années sur notre fonctionnement : moins de 20 % de la population de cette métropole habitent Lille.

Elle est diffuse ; Lille, c'est 226.000 habitants et, à côté de chez nous, Warneton, c'est 200 habitants.

Multipolaire et, en même temps, des caractéristiques d'urbanité et de ruralité ; en même temps, elle est transfrontalière et européenne. Et Roncq là-dedans ?

Finalement, elle apparaît toujours comme une espèce de gros village et ce n'est pas péjoratif : on arrive à conserver cette proximité au rural, aux terres agricoles et cette proximité d'accès à la nature, c'est-à-dire aux loisirs verts.

Or que veut-on ?

C'est conserver cet aspect de bourg, de gros bourg rural, de gros village que l'on a réussi à préserver. Voyez ; 700 logements pour une population qui finalement n'est pas en grande croissance.

Et nous voulons aussi préserver, il faut le dire, des modalités de vie sociale, à savoir une organisation sociale qui nous permette le plus possible la pacification, l'apaisement.

Quand j'ai dit cela, cette conception de gros village, ce n'est pas pour rester entre nous, ce n'est pas pour valoriser l'entre soi. Elle doit s'entendre comme une ouverture à la mixité des catégories sociales et professionnelles, une mixité juste, une mixité équilibrée.

Voilà les ingrédients de cette politique que nous défendons depuis dix ans maintenant et ce schéma, qui peut être idéal, n'est pas pour autant idéaliste ; c'est une question de volonté politique. Nous aurons sans doute, chers collègues, des divergences de vue sur tel programme, sur la façon de le mener, sur l'accessibilité, sur l'architecture... Pour ma part, je souhaiterais que nous partagions, comme nous le faisons depuis dix ans, au-delà de toutes nos sensibilités politiques, dans le sens de l'aménagement du territoire, une vision d'avenir commune.

Et le PLH2 roncuois, c'est la contribution de notre Commune à la dynamique de notre territoire métropolitain parce que Roncq associe étroitement son destin à celui d'une métropole, et j'aime rappeler qu'elle est urbaine mais aussi rurale ; j'aimerais que l'on dise Communauté urbaine et rurale de Lille parce que cette communauté urbaine et rurale porte en elle un art de vivre ; elle le porte et l'exporte parce que c'est une marque singulière –l'art de vivre lillois– en France et en Europe. Dans ma commission à l'international, j'ai même eu l'intervention d'un Russe qui nous demandait, à nous Lillois, des conseils sur la façon dont nous avons fait Lille 2004 par exemple. A travers cet art de vivre ensemble, nous sommes regardés partout dans le monde.

Si nous voulons préserver une terre agricole rare, une nature de proximité, nous devons alors tirer le meilleur parti de notre trame urbaine actuelle. Le POS et le PLU ont identifié, depuis quelques décennies déjà, les grands espaces à urbaniser ; on ne va pas y revenir, chacun les connaît ici.

Chacun sait aussi que les grandes opérations immobilières, pavillonnaires, donc uniquement horizontales : les Chats-Huants, le Lierre... dévoreuses de terres agricoles pour une faible densité urbaine, ne correspondent plus aujourd'hui à nos schémas d'aménagement et ce pour des raisons très simples :

Vous avez la pression sociale forte des sans-logements, des mal-logés.

Vous avez le renchérissement de la terre à construire : 200 €/m<sup>2</sup> à Roncq !

Mais aussi, on a pris conscience tardivement (vaut mieux tard que jamais) des impératifs d'environnement à soutenir.

Naturellement, nous pouvons être nostalgiques de ces conceptions urbaines qui ont plutôt bien fonctionné ; je voudrais quand même dire que les Chats-Huants et le Lierre, entre 1999 et 2006, ont perdu respectivement 113 et 80 habitants. Nous ne sommes donc pas sur des secteurs de dynamisme de population.

Une fois cet état d'âme passé, nous devons nous montrer solidaires aux besoins du territoire métropolitain et, je le répète, par une solidarité juste, une solidarité maîtrisée, une solidarité à la ronquoise.

A la suite du PLH, le PLH2 est un outil d'orientation (je le répète aussi) et non de programmation ; c'est une espèce d'inventaire. Il vient identifier et recenser un certain nombre de secteurs ou de propriétés offrant un potentiel foncier disponible à la création de logements et compatible avec le PLU.

Il y a quelque temps, j'avais lancé l'idée d'une 3<sup>ème</sup> centralité située sur notre axe routier, axe historique, à partir duquel, dès le Moyen-Age, la ville s'est développée, a déroulé son linéaire à partir du Centre-Bourg puis du Blanc-Four ; 3<sup>ème</sup> centralité qui est sur cet axe qui nous met en contact avec la Belgique, c'est-à-dire l'Eurométropole, et à l'autre bout avec Lille, la capitale de cette métropole qui bénéficie notamment de ce futur bus à haut niveau de service.

Cette 3<sup>ème</sup> centralité, globalement, s'étend du Centre technique municipal où il y a 2 ha plus ou moins valorisables, jusqu'à la rive ouest de la rue Destombes approximativement, et regorge d'atouts stratégiques :

D'abord elle ne fait pas fi de l'histoire... Il y a le Roncq-Centre et le Roncq-Blanc-Four ; pas question de nier cette réalité historique.

Mais il s'agit de resituer en cœur de ville, au cœur de notre ville, une 3<sup>ème</sup> poche d'urbanisation possible pour le 21<sup>ème</sup> siècle qui bénéficie d'une proximité des services publics, d'une desserte des transports en commun et qui, je le répète, a un potentiel de gisement foncier urbain dont une grande partie est maîtrisée par la Ville –déjà– J'ai quand même le souvenir d'un Centre-Bourg qui a mis plus d'un siècle et demi à se faire et qui a peiné à la fin parce que nous ne maîtrisons pas le foncier et ce foncier, nous l'avons acquis à bourse déliée. Or, aujourd'hui, ce foncier, nous l'avons !

Il nous faut donc réfléchir de manière à ce que, d'une part, ce foncier maîtrisé par la Ville puisse nous servir à produire des logements nouveaux mais d'autre part (je sais que M. BOSSUT y sera très sensible, moi aussi, vous aussi) à générer des provisions budgétaires, des produits fiscaux supplémentaires utiles à nos futurs investissements parce que, lorsque nous vendons des sites ou des équipements qui ne correspondent plus aux besoins d'aujourd'hui, nous faisons rentrer de l'argent dans nos caisses à un moment où les contraintes financières, environnementales sont extrêmement dégradées et ne risquent malheureusement pas de se régler dans les quelques mois qui viennent, comme d'un coup de baguette magique ; ce serait trop facile.

Donc le PLH2 reste une photographie instantanée de nos gisements fonciers en vue de produire du logement. On a repéré une vingtaine de sites susceptibles d'accueillir entre 400 et 500 logements nouveaux ce qui est finalement bien moins que les nouvelles constructions recensées sur notre territoire au cours de ces dix dernières années.

Je le répète quand même ; il ne faut pas non plus s'enorgueillir. C'est important mais cela ne va pas non plus bouleverser le paysage ; c'est moins que ce qui a été produit mais il faut le faire parce qu'il ne faut pas manger tout de suite les terres agricoles.

Pour être totalement exhaustif, je souhaite que nous puissions ce soir ajouter deux sites :

- N'oublions pas le foncier du CTM, 2 ha... Il faut travailler sur toutes les hypothèses possibles : économique, logement, service public. Tout doit être ouvert !
- Puis Actival 2... Il ne faut rien omettre ; tout doit être ouvert à la réflexion de l'hypothèse du logement devant l'urgence.

Enfin, un dernier mot relatif à la cartographie qui inventorie la potentialité des constructions. Je le répète une fois encore ; nous sommes sur un inventaire purement comptable des sites, qui ne tient nullement compte des priorités municipales que je viens de réexprimer.

Le PLH2 constitue plus simplement la 2<sup>ème</sup> étape de la politique communautaire du logement, affirmant plus franchement la cartographie des potentialités de nos territoires communaux et initiant ce que l'on appelle l'ACI, un accord collectif intercommunal, en direction des ménages prioritaires parce que nous devons avoir une attention envers les plus faibles de nos concitoyens.

Et sur ce dernier point, je sais pouvoir compter sur la grande vigilance d'Annick CASTELEIN avec son guichet. On a bien fait de devenir guichet d'accueil pour l'inscription des populations à la demande de logements.

Nous le ferons comme nous l'avons fait depuis dix ans et bien avant, dans un esprit de solidarité avec les voisins ; il faut que ce soit bilatéral. Et dans le respect des accords passés entre LMCU et les bailleurs sociaux notamment.

Voilà ; je pense qu'il était utile de réaffirmer la stratégie urbaine de reconquête, de bien préciser notre volonté de préserver le vert, de retramer l'urbain pour être dans cette continuité historique du développement de la ville de Roncq.

Puis il faut le dire et ne pas le cacher. Tout à l'heure, quelqu'un me disait que, *dans quarante jours ou un peu moins, cela va changer*. Ecoutez, on va peut-être changer de costume, on va peut-être changer de physionomie mais cela ne va pas changer les finances publiques à part faire marcher la planche à billets ou avoir une baguette magique ; on n'est pas au pays des Stroumpfs.

Les finances publiques –malheureusement– sont celles-là et je n'arrête pas de dire depuis dix ans : *nous devons être vertueux et obliger l'Etat à être un peu plus vertueux parce que, nous, nous essayons de l'être*.

Il faut le dire ; nous sommes propriétaires d'assiettes foncières.

Nous sommes donc porteurs potentiels de projets immobiliers et, en même temps, de rentrées d'argent pour réinjecter dans l'investissement, dans les actions politiques que nous allons mener pour la population en essayant de recourir le moins possible à l'emprunt, en essayant d'être le plus dynamique possible sur l'autofinancement.

Voilà, c'est le prisme du logement ; c'est le prisme du foncier mais c'est aussi le prisme de la réalité financière pour notre Commune.

J'ai peut-être été un peu long, ce qui a permis à Monsieur TELLIER de s'installer puisqu'il est de retour du collège où il faisait son travail de responsable des parents d'élèves.

Chacun d'entre nous va engager maintenant tranquillement cet échange que nous avons depuis dix ans et poursuivre ce bel échange que nous avons sur le logement à Roncq, dans la métropole.

Monsieur DESMET, avez-vous des éléments à rajouter ?

Vous avez la parole.

**M. DESMET –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste apporter des précisions par rapport au PLH2 et expliquer le tableau projeté.

Au niveau des types d'opérations, les permis de construire ont été déposés ou vont l'être. Les projets portent sur des sites identifiés avec une progression qui est définie et estimée par l'opérateur éventuellement identifié.

Potentialité d'habitat : le secteur est identifié par la Commune comme pouvant faire l'objet d'un projet d'habitat mais aucune programmation n'est inscrite encore.

Gisement foncier et mutable : sa vocation est éventuellement déterminée.

Vous voyez encore sur le tableau que 3 critères sont repris que la Communauté Urbaine a voulu inscrire :

- Favoriser le tissu urbain existant,
- Favoriser la desserte en transports en commun (l'arrivée de la LIANE en fera partie),
- Favoriser la proximité des services et les centralités.

Vous retrouvez dans les tableaux les différents critères et le nombre de logements qui y sont associés plus le pourcentage de logements locatifs sociaux.

J'ajoute encore que, dans le cadre de la loi SRU, nous avons atteint le taux de 16,01 % en fin d'année et si l'on tient compte des logements Passeurs de Lumière, Promousse et autres, en principe nous atteindrons les 20 % dans les quatre à cinq prochaines années.

C'est un objectif de la Communauté Urbaine mais aussi de la ville de Roncq.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur DESMET.

Monsieur PLOUVIER, vous avez la parole.

**M. PLOUVIER –**

Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites ; le PLH2 est très important, il faut même aller au-delà et envisager le PLH3 qui nous projette à horizon 2022.

De mon côté, j'ai plusieurs choses à dire.

Je voudrais d'abord prendre des positions par rapport à la Communauté Urbaine et ensuite prendre des positions par rapport à Roncq stricto sensu.

J'ai lu avec beaucoup d'attention ce PLH2 ; je suis allé au Secrétariat général pour récupérer un Cd-rom et je l'ai lu de la première à la dernière ligne ; j'ai même relu plusieurs paragraphes qui me semblaient vraiment très importants. Je suis donc quand même habitué de certaines idées que je vais essayer de vous expliquer le plus synthétiquement possible.

Si on trouve des choses intéressantes dans ce PLH2, notamment pour les accords collectifs intercommunaux qui permettent d'accueillir un plus grand nombre de familles prioritaires et de les répartir sur l'ensemble du territoire, c'est très bien.

Par contre, quelque chose m'ennuie : quand on lit ce PLH2 et même son prolongement –le PLH3– parce que je pense que les deux sont intimement liés et qu'après le PLH2 il y aura le PLH3, il se dégage quand même l'idée générale que Lille Métropole Communauté Urbaine ne prend pas la juste mesure, me semble-t-il, de l'importance du problème du logement, du mal-logement en l'occurrence et de la cherté des logements.

Quand on regarde le programme sur les 6 ans à venir, à peu près 36.000 logement sont programmés et divisés en trois tiers :

1/3 en construction libre pour des logements très chers et, pour ainsi dire, inaccessibles à une grande majorité des Français.

1/3 de logements intermédiaires (PLS) qui s'adressent à des catégories socio-professionnelles moyenne+

1/3 de logements sociaux et très sociaux.

Déjà là, je trouve que la Communauté Urbaine, à mon sens, fait la part trop belle au logement qui est inaccessible au plus grand nombre. Il suffit de regarder les chiffres et la composition sociologique de notre Communauté urbaine : à peu près 60 % des ménages sont éligibles au PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Or on fait 7,5 % de PLAI ; quand on construit 100 logements, seulement 7,5 sont des PLAI et il y en a 30 % qui sont des PLAI et PLUS.

Ces deux chiffres, qui se télescopent, posent quand même un problème : 30 % des gens sont obligés de se loger en dehors des logements correspondant à leurs ressources. A mon avis, c'est un gros problème et je suis quand même assez étonné que la technostucture communautaire ne s'en rende pas compte. En fait, peut-être s'en rend-elle compte mais elle « fait avec ».

Donc trop de logements très chers et insuffisamment de logements accessibles. C'est un constat important et, avec ce système-là, je ne vois pas très bien comment on va rentrer dans les clous de la loi SRU qui nous impose 20 % de logements très sociaux.

D'ailleurs, par rapport à ces 20 %, vous évoquiez tout à l'heure le Président qui sortira des prochaines élections, je ne sais pas si vous avez regardé les programmes des candidats. Personnellement, je les ai examinés, du moins pour ceux qui sont édités. On va augmenter le plafond de la loi SRU et passer de 20 à 25 %.

Avec insuffisamment de logements sociaux et très sociaux (PLUS et PLAI) avec 30 % dans chaque programme de construction, on ne sera pas dans les clous mais on verra à ce moment-là.

Concernant le périurbain, Monsieur le Maire, vous savez que notre groupe « Action Ronquoise Citoyenne » s'est toujours insurgé contre ce concept de ville intense, de ville dense.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt et d'attention le PLH qui nous a été communiqué et nulle part je n'ai vu que cette notion y était écrite.

LMCU n'y parle pas de ville intense ou de ville dense, comme vous aimez souvent à rappeler, mais de « favoriser » la construction de 2/3 de logements dans le tissu existant urbain (on est d'accord) ce qui signifie implicitement que le dernier tiers peut être construit ailleurs que dans le tissu.

Quant à la 3<sup>ème</sup> centralité, vous y tenez.

Or nous n'en sommes pas tellement partisans parce que 3<sup>ème</sup> centralité (j'ouvre une petite parenthèse par rapport à Roncq) cela veut dire (vous me contredirez si je me trompe ou si je fais une mauvaise interprétation) que l'on va construire sur le terrain de foot.

Non !

On parle de site Coubronne élargi et j'ai demandé ce que signifiait cette expression. Monsieur PETILLON m'a confirmé, en réunion plénière, qu'on allait construire sur le terrain de foot.

#### **M. LE MAIRE –**

On peut en débattre mais je répète ce que j'ai déjà dit : il ne faut pas aller grignoter :

1. sur les terres agricoles existantes, là où l'on cultive ;
2. sur les terres accessibles à une nature de loisirs.

Il est évident qu'à un moment donné, quand vous mettez dans la balance le terrain de foot avec des mètres carrés agricoles, il faudra faire un choix.

A ce jour, je le redis, il y a d'autres sites identifiés dans cette 3<sup>ème</sup> centralité qui sont potentiellement des gisements fonciers : Actival2, CTM, peut-être le site Coubronne à la marge mais, personnellement, je ne suis pas favorable à ce qu'on aille –pour l'instant– grignoter sur des équipements verts de loisirs.

Il faut donc identifier toutes ces poches et n'y venir qu'en dernière instance. Mais quand j'ai dit cela, il faut être courageux, Monsieur PLOUVIER, car cette 3<sup>ème</sup> centralité ne répond même pas à l'urgence des besoins.

Mais ce que je veux, c'est éviter le dernier tiers que vous évoquiez tout à l'heure : aujourd'hui aller chercher des terres qui sont agricoles. Personnellement et mes collègues aussi, nous souhaitons les voir le plus longtemps possible vouées à l'agriculture.

Sur le problème du logement inaccessible à la population, je tiens à dire quand même que l'objectif de cette métropole, c'est d'attirer des cadres, pas simplement de répondre à l'urgence sociale ; Martine AUBRY le dit très souvent à juste titre : il faut répondre à l'urgence sociale mais il y a aussi d'autres demandes auxquelles on ne répond pas forcément, qui sont celles des cadres qui arrivent chez nous et qui ne trouvent pas à se loger. Il faut aussi les accueillir ; je pense notamment aux zones que nous développerons dans les années qui viennent au nord de Roncq pour l'économie. Nous devons aussi loger ceux que nous accueillons pour l'économie.

On est là sur une accessibilité tout autre que celle des plus pauvres d'entre nous ; le dosage n'est jamais le bon, ni idéal. Il faut mixer avec les crédits de l'Etat, les aides à la pierre, etc. En tout cas, il y a aussi une prise en compte d'une sociologie de la Communauté Urbaine : celle existante et celle à venir, que nous attendons.

Je veux vous rassurer ; pour l'instant, il n'est pas question de toucher au terrain de foot. D'autres sites sont potentiellement développables pour l'urbanisation.

**M. PLOUVIER –**

Je retiens, Monsieur le Maire : « pour l'instant ».

**M. LE MAIRE –**

Il est sur 30 ans et vous parliez de PLH3 tout à l'heure...

Je le répète ; le jour où il faudra faire un choix entre terrain de foot ou terrain agricole, on le fera collectivement. Nous prendrons les décisions tous ensemble ; il faut être courageux.

**M. PLOUVIER –**

C'est vrai, Monsieur le Maire, vous avez raison et je vous rejoins : il faut pouvoir loger les cadres qui peuvent prétendre à des logements plus confortables et correspondant à leur envie. Ce n'est pas ce que je dénonce ; je dis qu'on fait la part trop belle, on en prévoit 30 % et c'est beaucoup.

Et pour les 30 % qui suivent, attention, il ne faut pas se voiler la face ; cela touche les catégories socioprofessionnelles moyenne plus. Ce sont des gens qui ont des salaires qui se situent autour de 4.000 €/mois.

J'insiste bien sur cette question ; on ne fait pas assez de logements. Dans la part qui est déterminée par Lille Métropole Communauté Urbaine, à mon avis, il faut revoir cette notion de pourcentage des trois tiers... Il manque peut-être le petit tiers de Pagnol : les 7,5 % de PLAI car il manque manifestement de PLAI !

En France 20 % de la population ont des revenus inférieurs au plafond qui permet d'accéder à un PLAI... 20 % sont éligibles au PLAI mais je ne vais pas m'étendre sur le sujet.

Je voudrais développer un 2<sup>ème</sup> aspect qui va vous toucher directement, Monsieur le Maire, en tant que maire, en tant que décideur, en tant qu'interlocuteur de la structure administrative de la Communauté Urbaine.

Quand on lit ce PLH 2, je dois avouer que je ne parviens pas à vraiment comprendre si l'on se trouve en présence de recommandations, d'incitations, de préconisations ou d'obligations. Comme on parle d'objectifs, c'est quand même assez directif. J'ai l'impression que tout cela vient un peu de la technostructure communautaire. Je ne veux pas lui faire de procès d'intention mais peut-être le ressentez-vous ainsi ; je me demande si insensiblement on n'est pas en train de déposséder les maires de leur pouvoir décisionnel en matière d'urbanisme, d'habitat, de peuplement de leur commune au bénéfice, justement, de la technostructure communautaire et cela me gêne un peu.

Comme je l'ai dit en réunion plénière, je ne suis pas le seul à avoir eu ce ressenti en lisant le PLH. Dans le magazine Lille Métropole Infos que tout le monde a reçu, à la tribune « expression libre » des différents conseillers communautaires et des différents groupes, on constate que certains se posent véritablement la question.

Je vais me permettre de citer deux Conseillers communautaires de la métropole.

*Le premier dit... Les communes et les bailleurs sociaux doivent rester les principaux interlocuteurs de proximité dans l'accueil, l'enregistrement des demandes et le traitement des dossiers pour contribuer à une mise en œuvre de l'accord collectif intercommunal.*

On sent déjà une petite inquiétude et le second va beaucoup plus loin. Je ne personnalise pas les interventions ; chacun pourra retrouver dans Lille Métropole les sources que je cite... *Afin de ne pas préjuger de l'avenir, nous souhaitons que chaque maire se sente libre d'adhérer à la politique de peuplement finalisée d'ici à l'automne.* Il s'agit là d'une crainte manifestée d'une manière assez forte.

D'autres réserves ont par ailleurs été émises par d'autres maires avec plus ou moins de force mais on sent quand même que la tendance lourde est à la méfiance à l'égard de Lille Métropole Communauté Urbaine par rapport au pouvoir des maires. Je crois que vous devriez vous en émouvoir.

#### **M. LE MAIRE –**

Si je puis me permettre de vous répondre sur ce point. C'est intéressant parce qu'on est, culturellement parlant, dans la vie de la décentralisation de notre pays ; Thibault TELLIER en parlerait beaucoup mieux que moi en tant que chercheur et observateur. Personnellement, j'en parle en tant qu'acteur : forcément les inquiétudes des élus de terrain sont là parce que les lignes bougent et la Métropole prend une surface de pouvoir, d'administration et de gouvernance de plus en plus importante.

Vous pensez bien que Gérard CAUDRON, qui est un homme très fin, a beaucoup travaillé depuis trois ans à réunir les groupes, à rencontrer les personnes de bugne à bugne, à faire des réunions de territoire. Il y a eu énormément de rencontres qui visent à définir une stratégie métropolitaine ; peut-être est-elle technocratique mais au-delà de la technocratie, il y a des vraies volontés politiques qui sont partagées (je le pense) par pratiquement l'unanimité des groupes ; après il y a des nuances mais tout le monde est à peu près d'accord sur les objectifs.

A côté, il y a effectivement les obligations légales qui ne sont pas celles du PLH2 mais celles de la loi.

Les candidats aux élections présidentielles (vous l'avez dit) font des propositions pour durcir encore plus les lois relatives au développement du logement social.

En même temps, la Communauté Urbaine habilement arrive à tisser sa trame métropolitaine tout en continuant à en tenir compte... Je peux vous dire que si ce n'était pas le cas, il y aurait vraiment une fronde des maires et ils sont, non pas baïonnette au canon mais apaisés par rapport à la stratégie qui leur est proposée. Vous parlez de technocratie mais la technocratie n'existe que lorsqu'il y a absence des élus.

**M. PLOUVIER –**

Je parlais de technostructure.

**M. LE MAIRE –**

Je parle de technocratie ou technostructure, techniciens.

Nous participions tout à l'heure à une réunion avec des techniciens. Nous les respectons mais ce ne sont pas eux qui décident ; ce sont bien les politiques !

Ainsi donc le PLH2 ne sera pas voté par des techniciens mais par des élus de la République. Evidemment, s'ils ne font pas leur boulot, il faut en tirer toutes les conséquences.

S'ils le font bien et c'est le cas de la Communauté Urbaine de Lille, naturellement on trouve un juste équilibre entre ce que demande la Métropole et ce dont elle a besoin.

Elle a besoin de plus de solidarité entre les territoires. Il ne faut pas que tout se passe au même endroit. Tant dans le logement des riches et dans le logement des pauvres, il faut une répartition.

En même temps il faut répondre aux obligations de la loi.

Et en même temps, il faut conserver aux mairies, qui gardent l'instruction des permis de construire et donc l'urbanisation de leur commune, toute leur latitude.

Ce n'est pas le PLH2 qui le fixe ; le PLH2 est simplement un outil ; c'est le mode de gouvernance et la façon dont on vit les choses à la Communauté Urbaine qui le décide et le dicte.

En même temps, on a eu quand même quelques grands débats démocratiques ouverts à tous et certains d'entre vous y sont venus. On y a débattu des logiques de transport, de la logistique, de l'économie et de l'environnement. Tout cela a trait aussi au logement, à la façon dont on voit l'aménagement de notre territoire.

J'ai envie de dire que tout n'est pas exemplaire mais, depuis trois ans, il y a quand même une volonté de débattre plus amplement avec nos concitoyens, d'associer encore plus étroitement les maires.

Après, bien entendu, il y a des nuances politiques. Vous n'avez pas cité vos sources mais je les connais. Il y a naturellement quelques nuances politiques.

J'appartiens à un groupe fort de petits maires, de moyennes voire de très petites communes. Nous parlions tout à l'heure de Deûlémont ou de Warneton ; ce sont de très petites communes mais je peux vous dire que les maires sont extrêmement vigilants à leur pouvoir de maire et ils ont la volonté que la Communauté Urbaine soit bien un outil intercommunal de coopération.

La Communauté Urbaine est imparfaite mais elle ne se substitue pas aux communes ; elle est là pour mettre du liant et c'est pourquoi j'ai toujours plaidé pour que nous n'ayons pas une politisation de cet outil ; il faut lutter bien sûr car les tentations des partis politiques sont tellement fortes et prégnantes mais, en tout cas, il faut maintenir cet esprit communautaire de rassemblement autour d'un projet commun.

S'il apparaît un peu technocrate, peut-être mais, en même temps, les objectifs sont clairement affirmés et s'affinent. Le PLH3, que vous évoquiez tout à l'heure, sans doute réaffirmera, réaffinera un certain nombre de critères qui n'ont peut-être pas été suffisamment vus cette fois-ci.

#### **M. PLOUVIER –**

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, maintenant on va examiner la situation du territoire de Roncq.

Tout à l'heure, vous avez donné des chiffres, dressé la physionomie générale de la ville de Roncq. Pour discuter avec beaucoup de gens dans la rue, je me demande si votre vision est véritablement celle que les Roncquois souhaitent.

Reprenant le PLH2, on y trouve déjà la programmation de 400 logements (fourchette basse) ou 500 logements (fourchette haute) construits d'ici à 2018 ; on va les répartir dans l'existant, votre 3<sup>ème</sup> centralité...

Je reviens sur le site Coubronne ; on y prévoit la construction de 150 logements ! Si on n'intègre pas la notion d'élargissement, expliquez-moi comment on va construire 150 logements sur cette petite surface ; je vous pose la question.

La lecture de ce PLH2 et PLH3 est quand même un peu inquiétante parce que se dessine en filigranes une vision de Roncq que notre population ne souhaite peut-être pas, à savoir une ville qui risque de grandir de façon un peu démesurée, de façon trop importante, trop

verticale. D'ici à 2022/2024 il y a 1400 logements, non pas prévus mais dont on prévoit la place pour les construire.

1400 logements, Monsieur le Maire, cela fait 3500 habitants en prenant en compte le ratio que vous indiquiez tout à l'heure (2,3 personnes par logement) et 2000 voitures quand on sait qu'il y a 1,5 voiture par logement.

Voyez le surplus de circulation, cela veut dire aussi des parkings supplémentaires.

Je termine : c'est une question à laquelle il faut bien réfléchir parce que ce PLH2 et ce PLH3 sous-tendent toute la politique générale de notre Ville en termes d'urbanisme, d'action sociale, de peuplement, d'accueil scolaire, de PMI, d'accueil des personnes âgées.

C'est quelque chose d'énorme et on ne peut pas dire qu'on va construire et encore construire parce que, derrière, il faut qu'il y ait tous les équipements et tous les services publics induits.

Construire pour avoir du produit fiscal, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, ce n'est pas tout bénéfique parce qu'il faut accueillir les nouveaux habitants, il faut les soigner, les scolariser, les aider par l'action sociale.

Ce n'est donc pas qu'une question de construction ; c'est quelque chose de beaucoup plus large qui sous-tend toute la politique de notre Commune, politique au sens noble du terme.

**M. LE MAIRE –**

Je ne comprends même pas que vous ne votiez pas pour moi, Monsieur PLOUVIER, parce que c'est tout ce que j'ai dit au tout début, sauf que vous avez une vision d'ange de l'apocalypse et je comprends que les gens puissent être très inquiets...

**M. PLOUVIER –**

Non !

**M. LE MAIRE –**

Les gens peuvent effectivement être très inquiets ; dans le prochain « Roncq Magazine » vous allez parler de construction de 7 à 8 étages rue de Tourcoing. C'est impossible !

**M. PLOUVIER –**

Je n'ai pas dit 7 à 8 mais 4...

**M. LE MAIRE –**

Je le répète et j'insiste ; c'est impossible, Monsieur PLOUVIER. Vous faites de la politique fiction.

**M. PLOUVIER –**

Non !

**M. LE MAIRE –**

C'est facile d'aller voir les gens en tenant de tels propos ; on a déjà eu le coup au Blanc-Four et cela va continuer parce que de l'urbanisme vous en faites de la politique fiction.

**M. PLOUVIER –**

Je voudrais vous répondre, si vous le permettez.

Dans la rue de Tourcoing, j'ai vu les plans et, si vous le voulez, je les présenterai à la presse.

**M. LE MAIRE –**

Mais présentez tout ce que vous voulez à la presse !

**M. PLOUVIER –**

Ces plans existent.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur PLOUVIER, vous ne pouvez empêcher personne de travailler sur des hypothèses de travail.

**M. PLOUVIER –**

On est d'accord.

**M. LE MAIRE –**

Aujourd'hui le PLU ne permet pas ce genre de chose ; c'est extrêmement clair. Aller colporter ce genre d'affirmation, ce sont des rumeurs....

**M. PLOUVIER –**

Je n'ai jamais parlé de 7 étages mais de R+4 ; le plan existe et j'ai utilisé le conditionnel : *si cela se fait, il y aurait un immeuble de 4 étages.*

**M. LE MAIRE –**

Ce n'est pas vrai. Pouvez-vous couper votre micro, s'il vous plaît.

Vous l'opposez à cette vision d'une ville dynamique dont on a fait la preuve ; c'est facile de remuer la population en disant... *il y aura des barres partout !* On vous connaît, vous êtes un spécialiste. *2000 voitures ! Vous vous rendez compte !...* Il n'y a que les gogos qui peuvent vous suivre (excusez-moi).

Les gens un peu raisonnables vont écouter les discours et vont entendre le nombre de logements et la population que nous avons attirée depuis dix ans. C'est-à-dire une ville maîtrisée, équilibrée, douce, apaisante, nous ne sommes donc pas opposés.

Mais ce n'est pas parce que vous voulez vous opposer à Vincent LEDOUX qu'il faut flinguer absolument, que vous devez sortir des inepties relatives à l'urbanisme. La politique, c'est respecter la réalité des faits à défaut de ne pas respecter les personnes.

A la ville conservatoire que vous êtes en train de lénifier ou de statufier, nous, nous opposons quelque chose de dynamique et de doux. Je vous ai parlé de gros village. N'allez pas chaque fois colporter des choses qui n'existent pas.

Il y a un triptyque :

- on ne mange pas les terres agricoles ; on en est d'accord.

*Réaction de Monsieur PLOUVIER*

Vous voulez manger les terres agricoles !... C'est ce que vous semblez dire.

**M. PLOUVIER –**

Vous dites que vous ne mangez pas de terres agricoles. Il me semble avoir vu, dans le programme qui nous est présenté en PLH2, que l'on va construire des logements... c'est normal et je suis d'accord qu'il faut en construire. Mais je suis plutôt partisan de construire en horizontal ou en rez-de-chaussée R+1 ou R+2. Mais au PLH2, d'ici à 2018 que vous le vouliez ou non, relisez vos tableaux, Monsieur le Maire, avec tout le respect que je vous dois, la partie entre le Bois-Leurent et la rue Henri-Barbusse est appelée à être construite et c'est de la terre agricole actuellement.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur PLOUVIER, cela figure au POS depuis les années 70 ; cela a-t-il été réalisé alors que nous sommes en 2012 ?

Nous devons avoir des outils de planification.

Les élus décident.

J'ai été élu avec mon équipe, il y a maintenant trois ans, sur un programme d'urbanisme très clair.

Moi je suis dans l'action et on a fait la preuve d'une action mesurée, maîtrisée et équilibrée.

N'allons donc pas rajouter des étages à ce qui n'existe pas.

N'allons pas rajouter des voitures à ce qui n'existe pas, ou de la pollution ou que sais-je encore.

Dire à vos concitoyens que vous allez refaire Le Lierre ou les Chats-Huants, c'est faux !

Vous ne les referez pas.

C'est mentir aux gens que de dire que nous allons faire du pavillonnaire.

Cela nie la réalité écologique.

Cela nie la réalité du foncier ; à quel prix le ferez-vous... alors là, vous faites un programme de riches parce que le pavillonnaire, c'est pour les riches.

Excusez-moi mais, ou vous êtes conservateur et vous n'aurez aucune construction, ou vous êtes dans la dynamique et dans le social, et vous ouvrez aux populations les plus défavorisées. Et vous êtes effectivement dans des schémas un peu différents de l'urbanisme à papa.

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

**M. TELLIER –**

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant cette question, je ne dispose pas de l'expertise suffisante ni pour savoir si la technostructure administrative de la Communauté Urbaine agit avec discernement ou pas, ni pour savoir ce qu'est le PLH3 ; j'ai bien du mal à comprendre ce qu'est le PLH2.

Je voudrais simplement limiter mon propos aux incidences pratiques que ce PLH2 aura pour notre Commune. Je pense que si nous sommes tous ici rassemblés, c'est en tout premier lieu pour travailler l'avenir à court et à moyen terme de la commune de Roncq et envisager les conséquences éventuelles de ce programme.

J'ai déjà entendu quelque chose qui m'a rassuré puisque j'avais fait part avec mon collègue, Eric ZAJDA, de nos réticences sur la liste qui nous avait été déroulée la semaine dernière.

J'ai entendu ce soir qu'il ne s'agit pas d'un document contraignant ; c'est un document qui ne nous engage pas ; c'est une hypothèse de travail. C'est déjà un premier point sur lequel nous pouvons être tous d'accord.

On a envisagé des seuils de variabilité au niveau communautaire ainsi qu'au niveau communal ; on voit effectivement qu'un effet de seuil peut jouer et qu'au fond on a quand même des marges de manœuvre.

Mais qui dit marges de manœuvre (second point), dit nécessité à partir de ces marges de manœuvre de définir une stratégie politique parce qu'il y a des contraintes réglementaires mais aussi la décision politique. Nous étions tout à l'heure en réunion au collège : que faire d'autre que d'accepter le plan des techniciens si derrière il n'y a pas la volonté politique de proposer autre chose ?

De ce point de vue, ne nous mythifions pas l'organisation politico administrative de ce pays. Si, aujourd'hui, il y a beaucoup d'experts, sans doute trop d'experts, c'est aussi parce qu'il y a un recul de la décision politique et, comme disait Saint-Just : *il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent...* vieux souvenir d'un meeting à la Bastille d'il y a quelque temps.

(Rires)

Effectivement, à partir de là c'est à nous de décider ce que nous voulons faire pour les années à venir, et le PLU n'est pas un projet urbain.

Nous aurons très certainement à prendre des décisions dans les années à venir.

Il faut aussi prendre en compte un élément, que je ne trouve pas dans le document : les mutations sociologiques de notre métropole, de notre nation.

Je ne prendrai que deux exemples rapides mais qui me frappent parce qu'au fond le logement est la résultante de la prise en compte ou de la non-prise en compte d'un certain nombre de mutations.

Deux chiffres, au niveau national :

- le nombre de personnes de plus de 75 ans va augmenter de 25 % d'ici à 2025.

Aujourd'hui avons-nous ici, à Roncq, les conditions suffisantes pour accueillir, pour prendre en charge ces populations ?

Personnellement, je réponds : non !

Or il faut de la prévision, il faut savoir comment nous allons prendre en charge ces personnes qui n'auront pas forcément la volonté d'aller en maison de retraite, mais peut-être pas non plus la capacité de rester seules chez elles.

Je reprends vos chiffres, Monsieur le Maire.

Quand je vois qu'on a construit 700 logements et qu'on a augmenté la population de 200 habitants, cela pose question.

Quand je vois que dans une ville voisine où j'enseigne, on loue des chambres d'étudiants de 10 à 15 m<sup>2</sup> à des prix prohibitifs, je m'interroge aussi sur les rapports qui pourraient s'opérer. On parle d'intergénérationnel mais peut-être peut-on l'imaginer au niveau du logement étudiant. Aujourd'hui des expérimentations sont menées : par exemple, des couples retraités accueillent chez eux un étudiant qui n'a pas forcément le pouvoir d'achat pour se loger et, en échange, il rend un certain nombre de services.

Parfois les réponses sont basiques. On est là loin des grandes envolées lyriques mais on est peut-être sur la recherche de solutions qui peuvent être opérationnelles.

- La question des familles recomposées, deuxième question que je ne développerai pas. Comment fait-on ?

Aujourd'hui la taille des logements correspond-elle aux besoins des familles recomposées ?

Comment fait-on quand on est divorcé et que l'on se retrouve tout à coup sans logement ?

Comment fait-on pour racheter ?

Comment fait-on pour continuer à avoir une vie normale avec ses enfants même si on doit parfois s'éloigner, même temporairement, de sa ville de résidence ?

On voit bien qu'il y a aujourd'hui des mutations sociales et que le logement n'y répond pas forcément et n'y répond pas précisément.

- 3<sup>ème</sup> point, nous aurions intérêt à définir collectivement une stratégie de logement parce qu'il y a des choix à faire.

Je fais partie de ceux qui pensent qu'il ne faut pas toucher aux terres agricoles. On était tous d'accord, tant bien que mal, sur la nécessité de tenir l'équilibre entre 1/3 de logements, 1/3 d'activités économiques et 1/3 de terrains non bâtis. La question étant bien évidemment : comment fait-on rentrer du logement ailleurs ?

On pourrait évidemment s'interroger et je n'ai évidemment pas de réponse à apporter, que l'on soit bien clair ; on ne va pas commencer à fantasmer. Je reviens à ma question : doit-on, par exemple, définir des zones de densité et non pas d'étages ?

On parlait tout à l'heure de la rue des Passeurs de lumière. C'est vraiment une question et je n'ai pas d'avis à donner : est-ce, par exemple, une zone que l'on doit, que l'on peut densifier ?

On pourrait effectivement considérer que ce lieu pourrait être de haute densité. Mais ce n'est pas une décision que l'on prend en claquant des doigts ; il faut y réfléchir, il faut trouver des stratégies.

- 4<sup>ème</sup> point, on parlait tout à l'heure des lignes à haut niveau de service. On n'a pas forcément mesuré assez précisément l'impact social que ces lignes à haute fréquence allaient distribuer pour notre Commune.

En réunion au collège, je disais : *c'est très bien d'avoir fait cette ligne à haute fréquence mais, quelque part, cela facilite, pourquoi pas, la possibilité de prendre des élèves roncquois et de les amener vers un collège (Lucie-Aubrac à Belencontre) parce que le temps va être gagné.*

Concrètement cela signifie quoi ?

Cela veut dire qu'aujourd'hui on accélère les temps de transport, en tous cas on accélère les durées. Concrètement si on rend notre ville plus ouverte, je souhaiterais que ce soit dans les deux sens.

Je dis ici qu'il faut quand même que la ville centre de notre territoire, Tourcoing pour ne pas la nommer, comprenne que nous sommes dans un échange, dans une réciprocité. Si nous devons faire des efforts en matière de logement, il faut aussi que ce soit du donnant-donnant. Or quand je vois les difficultés (M. DUBOIS m'en sera témoin) que nous avons pour avancer sur le dossier de la médiathèque... il faudrait nous donner du prozac pour travailler sur ce dossier... Il y a quand même des réticences, des barrières administratives et ces barrières, il faut les briser.

Que nous soyons un territoire, tout à fait d'accord, mais il faut que ce territoire fonctionne sur des échanges, sans rapport de vassalité ou de domination des uns envers les autres, que nous avons chacun une plus-value que nous devons mettre en commun.

- 5<sup>ème</sup> point, la question de l'environnement est totalement fondamentale. Je regrette que la plupart des candidats aux prochaines élections l'aient laissée en rase campagne ; ils sont rares ceux qui aujourd'hui continuent à partir d'écologie.

Or je pense que c'est de notre responsabilité de continuer ce que nous avons entrepris, là aussi, collectivement, sans vouloir tracer des lignes de partage politique parce que c'est de notre responsabilité.

J'étais un peu marri de voir que la délibération sur l'avancement de l'Agenda 21 (Mme MARIAGE sait l'attention que je porte à ce dossier) ait été retirée. J'espère que ce n'est que transitoire mais, là aussi, on peut inventer des politiques.

On évoquait tout à l'heure l'extension du Bois-Leurent. Par exemple, pourquoi ne pas réfléchir à une extension sous forme d'un énorme verger ?

Aujourd'hui on parle justement de refaire de l'agriculture en milieu urbain. On pourrait imaginer ici un verger qui pourrait être ouvert à des ventes directes. Pourquoi acheter des pommes qui sont produites au Chili ?

Personnellement, je mangerais des pommes de Roncq, je pense que j'en serais très satisfait.

- Dernier élément, la question de la centralité.

J'ai cru comprendre en vous écoutant, Monsieur le Maire, qu'on réinterrogeait le programme sur Actival2. On nous dit : *il n'y a plus d'argent... On a des difficultés pour mener le projet...* Et encore une fois, je suis un peu désolé de constater qu'on n'a pas réussi à fixer suffisamment l'impact communautaire sur ce projet.

Je rapporte juste une anecdote : deux semaines après le crash de Wall Street en 1929, l'Etat de New-York s'est posé la question de savoir s'il fallait ou non continuer le projet du Musée d'art moderne.

Certains ont dit : *Oh la la, stop, on arrête tout. Vous comprenez, il y a eu le crash et il n'y a plus d'argent !*

D'autres ont dit : *Non, au contraire, il faut continuer à investir dans la culture parce que cela permettra des échanges et également des transits économiques.*

On sait aujourd'hui ce qu'est devenu le MoMA à New-York !

Ne baissions donc pas les bras parce qu'il faut se montrer ambitieux.

Quand on a créé Villeneuve d'Ascq en 1970, on s'est posé la question de faire du logement social mais aussi d'attirer des cadres pour revitaliser la métropole.

Aujourd'hui, la concurrence est à nos portes ; aujourd'hui il y a des métropoles de l'autre côté de la frontière qui attirent, qui drainent des intelligences et des énergies.

Il faut donc absolument que l'on garde aussi, me semble-t-il, une plus-value en termes de logements.

Evidemment, quand on a mis bout à bout toutes ces questions, on voit que celle du logement n'est pas facile mais, encore une fois, j'insiste sur le caractère politique. On a une fenêtre de tir pour les deux ans à venir et je vous rejoins, maintenant que je suis libéré quelque part de mes obligations militantes, pour dire que je ne pense pas que le printemps changera grand-chose parce que les contraintes économiques sont là, parce que les contraintes financières sont là et que, globalement, on ne voit pas bien comment les caisses des collectivités territoriale (ou alors je pense que M. BOSSUT nous préviendra spécialement par mail si c'était le cas) recevront au printemps prochain, quel que soit le candidat élu, une augmentation de leurs dotations. Il va donc falloir faire autrement et penser autrement. Or je suis convaincu qu'il y a des pistes de réflexion à engager, des débats sur un certain nombre de stratégies. Et si on pouvait le faire, en tout cas qu'on puisse véritablement prendre les deux ans à venir, jusqu'à la fin du mandat, pour essayer de définir collectivement, avec chacun son opinion, quelles sont véritablement les stratégies que l'on peut développer pour l'avenir de notre Commune parce qu'il y a des choses qui ne bougeront pas ; on sera toujours bien placé, me semble-t-il, au sein du territoire. A nous de valoriser le potentiel.

Quant à l'avenir, je pense qu'on pourra aussi l'inventer collectivement ; c'est une question de volonté.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur TELLIER. C'était très beau ; j'ai beaucoup apprécié et vous terminez par ce que j'allais relancer dans le débat. Vous l'avez dit, c'est l'argent. Aujourd'hui il y a une chose dont on ne parle pratiquement jamais ou que l'on écoute pour flinguer, ou pour dire : *Que M. BOSSUT parle bien mais qu'est-ce qu'il est ennuyeux...* Ce sont les finances !

Tout sera déterminé par le niveau d'argent public.

Je suis naturellement pour les vergers, pour les pommes de Roncq.

Je suis naturellement aussi pour un grand complexe culturel.

Mais j'ai une réalité financière dans le viseur tous les jours, TOUS LES JOURS.

Entre le rêve, les grands principes, il y a une réalité et vous en faites de même chez vous.

1<sup>er</sup> critère indépassable, c'est le critère financier, c'est l'argent !

On pourra le prendre par tous les bouts que l'on veut, si nous ne faisons pas rentrer –nous– de l'argent quand les autres sources financières se raréfient et tarissent, nous ne ferons plus rien. On administrera la ville mais on ne sortira plus de programmes.

Regardez bien ce que nous allons faire ce soir.

Les communes aux alentours sont en train de voter leur budget primitif et à chercher comment pouvoir gratter par-ci par-là les milliers d'euros pour faire leur budget.

Nous n'en sommes pas là, Mesdames, Messieurs, et nous pouvons nous en réjouir collectivement.

1. Argent !
2. Foncier !

Vous pourrez faire tout ce que vous voulez, Monsieur PLOUVIER ; le foncier manque et il est cher !

Bien sûr que sur la rue de Tourcoing, plein de gens sont là et veulent y faire des choses... mais il existe des règles de droit d'urbanisme, des stratégies municipales qu'il faut affiner et dont on va discuter.

3. Les gens qui attendent un logement

Mais vous ne les recevez pas, moi non plus ou pas beaucoup. C'est Annick CASTELEIN !  
Ils sont plus de 500 et que dois-je leur répondre ?

A un moment donné, il faut être réaliste et c'est ce que je vous reproche parfois, vous tous mais surtout M. PLOUVIER, excusez-moi.

A un moment donné, on doit être solidaire de sa commune, y compris de son maire, même si on a envie de le flinguer et qu'on ne l'aime pas.

On doit faire preuve de cohérence républicaine ; on ne peut pas raconter n'importe quoi.

C'est défendable et indépassable : l'argent, le foncier, les gens qui attendent... Parce que ceux que vous rencontrez dans la rue et qui râlent... *Regarde, encore un building à Roncq...* Que font-ils quand leurs enfants ou petits-enfants ont besoin d'un logement parce que ce sont les mêmes, ils sont à ma permanence... *Dis, petit, tu ne peux pas faire quelque chose pour mon petit-fils qui est encore chez moi ?...* Ce sont les mêmes, je les connais !

S'il vous plaît, faisons de la politique ensemble, en ayant ces mêmes principes qui sont, de toutes les façons, les mêmes en les prenant par tous les bouts.

Enfin, Thibault TELLIER a dit quelque chose de très important, ce sont les échelles qui changent : échelles de temps et échelles d'espace.

Il ne faut pas qu'on nous mente. Il faut qu'on nous dise la réalité.

Quand on parle des implantations de collège ou d'équipement public, il faut le dire si l'on ne veut plus de collège public à Roncq. Ils ont le droit de le penser mais, nous, nous avons aussi le droit d'en tenir compte dans nos stratégies de développement. Il faut qu'on sache et vous avez raison, Monsieur TELLIER, de dire que la ligne à haut niveau de service aura très peu d'impact intra Roncq... Pour aller du Blanc-Four au Centre, cela ne va pas changer la donne mais, par contre, cela sera plus rapide pour aller d'Halluin à Tourcoing en passant par Roncq. Donc nos petits Roncquois iront plus vite à Tourcoing, à Lille ou dans la Vallée de la Lys.

Cela veut donc dire que cela change aussi notre regard sur l'espace et sur la manière dont nous aménageons cet espace.

Je redis haut et fort : les Chats-Huants et le Lierre ont vécu et ne pourront plus demain être notre modèle étalon, qu'on le veuille ou pas. C'est ainsi !

En plus, vous avez du droit à construire. Les gens qui font des opérations immobilières le savent bien et les gens qui vendent leur terrain ont aussi le droit d'en tirer le meilleur bénéfice. On est quand même dans un pays de droit, dans un pays de liberté ; vous ne pouvez donc pas tout encadrer en imposant à quiconque de ne pas faire de bénéfice sur la vente de son terrain.

Comment empêcher aussi la Ville de retirer les meilleurs fruits de la vente de ses terrains qui ne servent strictement plus à rien aujourd'hui ?

Il faudra aller plus loin, Mesdames, Messieurs, et il faudra être courageux.

Cela ne me gêne pas de le dire aux Roncquois régulièrement : il faudra réfléchir sur le patrimoine immobilier scolaire.

Nous sommes sur un schéma des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles ! Ce n'est plus possible.

Je vous rejoins complètement, Monsieur TELLIER. Vous avez raison ; il faut le faire en toute sérénité et, s'il vous plaît, dans une espèce d'œcuménisme républicain. C'est peut-être un grand mot mais c'est important. A un moment donné, il faut laisser les armes à la porte et tenter d'être lucide car il n'y a pas trente-six solutions pour s'en sortir.

Je le répète et Eric ZAJDA y sera très sensible : l'argent, c'est le nerf de la guerre.

Thibault TELLIER parlait de Saint-Just ; je ne sais pas qui a dit que *l'argent était le nerf de la guerre*, en tout cas c'est vital.

J'ai dit récemment à mes élus, et Patrick BOSSUT le sait : *vous devez impérativement avoir à l'esprit ce prisme financier avant toute chose*. On a tous de beaux projets à l'esprit, moi le premier.

Combien cela coûte-t-il et comment peut-on les faire dans le schéma actuel ?

La baguette magique, ce n'est pas vrai !

Nous allons voter prochainement mais cela ne va pas nous apporter plus d'argent.

Comment fait-on pour mieux gérer l'argent et le foncier pour en tirer le meilleur parti ?

Ce n'est pas plus compliqué que cela !

En outre, Monsieur PLOUVIER, on est 100 % d'accord sur un Roncq que l'on aime. Si on est à Roncq, c'est parce qu'on n'habite pas à Lille.

C'est clair et n'allons donc pas dire qu'à Roncq, ce sera Lille ; ce n'est pas vrai !

En même temps, il faudra monter un tout petit peu les étages. Vous l'avez dit, tous les candidats qui se présentent sont pour monter les étages et ils ont raison. Pourquoi ?

Demain si on veut du Bois-Leurent, si on veut des parcs en centre ville, il faudra construire un tout petit peu plus d'étages pour avoir un tout petit peu plus d'espace vert.

Moi aussi, je suis pour étendre le Bois-Leurent... 100 % d'accord !

J'ai toujours dit qu'il fallait une banane verte du Mont d'Halluin jusqu'à la Plaine de la Lys...

Mais comment la paie-t-on ?

Les bailleurs sociaux sont propriétaires de leurs terrains depuis 50 ans ; il faudra donc négocier, il faudra payer !

Planter des pommiers, on est d'accord mais comment le paie-t-on ?

Vous avez raison mais il faudra planifier cette stratégie avec la lucidité qu'on doit tous avoir. Comme nous avons la chance, les uns et les autres, de ne pas être dans un parti politique et de ne pas être sur des postures partisans, nous sommes d'autant plus libres.

#### **M. TELLIER –**

Je voudrais rajouter un point et je reviens sur mes pommes.

Vous me laissez avec M. FERON quelques heures ; on vous monte le projet et il est rentable.

Aujourd'hui, c'est malheureux à dire mais il y a des dispositifs peu utilisés qui permettent de rentabiliser. Quand je parlais de verger, je ne pensais pas reconstituer le parc de Versailles ; on est bien d'accord. Je parlais bien d'une opération rentable.

Je vous rejoins tout à fait. Aujourd'hui, quand on voit le déficit de l'Etat, on s'interroge et on ne peut s'engager que dans des opérations qui doivent être rentabilisées. Quand vous reconstruisez une maison, vous savez a priori combien d'argent vous pouvez mettre dans votre construction, sinon la banque ne vous suit pas. Il faut que les collectivités territoriales fonctionnent ainsi et je pense qu'elles le font effectivement.

Si vous me permettez de rajouter encore un point sur la densité. Je l'ai déjà dit ; il faut qu'on ait ce débat sur la densité. Ce n'est pas un crime de construire des petites tours (je vous rassure de suite), des tourettes. Je n'ai pas parlé de R quelque chose ; je dis simplement qu'aujourd'hui il faut réinterroger la densité.

Si cela vous intéresse, je vous donnerai le document : aujourd'hui, à Béthune, vous avez du logement social en tours et c'est magnifique. Ils ont d'ailleurs reçu un Grand prix d'architecture. Il faut donc laisser ses a priori de côté car, à un moment, il va falloir faire un choix. On ne pourra pas mettre sur la même table : garder le Bois-Leurent dans l'état où il est, vouloir faire du logement social et faire du pavillonnaire. C'est mathématiquement impossible. Il va donc falloir faire des choix et, comme je le disais, dans les deux ans à venir on peut engager le débat. Si M. BOSSUT est d'accord éventuellement, pourquoi pas, on peut louer un bus et aller visiter ce genre de réalisation. C'est aussi les pieds sur le terrain qu'on voit les choses car dans la métropole lilloise des choses extraordinaires ont été faites.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur PLOUVIER.

**M. PLOUVIER –**

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur TELLIER, je pense que vous ne devriez peut-être pas tellement insister sur la pomme sachant que c'était l'emblème de Jacques CHIRAC en 1995...

Monsieur le Maire, il ne faut pas forcément me prêter des intentions que je n'ai pas à votre égard. On peut très bien apprécier la personne mais combattre âprement la fonction et le maire, ce que je m'efforce de faire depuis 2008.

A propos du pavillonnaire, Monsieur TELLIER, je ne suis pas absolument branché sur ce type de logement. Il faut faire du semi-pavillonnaire mais sachez quand même qu'à Comines, des programmes ont été lancés qui sont du pavillonnaire alors que le PLU et la Ville intense s'imposent à eux également.

De même à Linselles : 224 logements seront construits avec du pavillonnaire.

A Lambersart, sur la plaine qui va vers Verlinghem, alors que le concept de Ville intense était déjà en application au sein de la Communauté Urbaine, le Maire, Monsieur DAUBRESSE, s'est véritablement exonéré de ce principe. Il avait un terrain sur lequel il pouvait construire 1500 logements, le COS étant augmenté, il a dit : *J'en fais 500, content ou pas content.*

Ceci pour vous dire, Monsieur TELLIER, que faire du pavillonnaire ou pas du pavillonnaire, c'est une volonté politique. C'est tout.

**M. LE MAIRE –**

Mes chers amis, le débat a déjà eu lieu il y a 50 ans à Roncq.

Le PLU n'a rien réinventé du POS, rien !

Je veux bien que l'on se « chatouille » tous gentiment les uns, les autres mais on n'a pas avancé d'un schmilblick sur ce que, depuis 40 ans, les élus précédents ont fait et programmé pour Roncq, pour nous.

Concernant le pavillonnaire, bien entendu, mais il faudra le payer. Si vous voulez aligner cent jardins sans rien autour, évidemment...

**M. PLOUVIER –**

Du pavillonnaire ou des maisons de rue.

**M. LE MAIRE –**

Oui mais on a une typologie de population à laquelle nous devons répondre impérativement ; Que nous demandent les gens ?

Aujourd'hui, il y a moins de gens aux Chats-Huants et au Lierre. Cela veut dire qu'il faut que les gens qui occupent des grands espaces dans ces quartiers...

**M. PLOUVIER –**

Parcours résidentiel...

## M. LE MAIRE –

Il faut que ces personnes, disais-je, puissent trouver des espaces plus petits dans des appartements. Nous n'en avons pas construit tellement, Monsieur PLOUVIER.

Ce qui m'inquiète quelque peu, c'est qu'à vous écouter, on a l'impression que l'on va bâtir 50.000 logements et que la Ville change complètement de strate alors que, depuis 10 ans, elle n'a pratiquement pas bougé. On est là sur un faux débat.

Par contre, comment fait-on pour permettre aux gens qui occupent des grandes maisons et qui me disent... *Je suis content du Jardin potager et des petites maisons de la rue des Passeurs de lumière parce que j'ai pu quitter ma grande maison qui a pu revenir dans le cycle pour une famille...* Cela veut dire qu'on fait de la mobilité sociale et, pour l'instant, on ne fait QUE de la mobilité sociale, on n'est même pas rentré dans la chair de l'urbanisme qui consisterait à aller sur le nord de Roncq et sur la ZAC du Bois-Leurent. On en est loin !

Je vous dis : pas de mise à feu.

Et compte tenu de ce qu'il y a là, nous n'allons même pas atteindre ce que nous avons fait il y a 10 ans. C'est de la chansonnette ce que nous sommes en train de faire ; on est de beaux chanteurs, les uns, les autres. Mais à un moment donné, il faudra bien apporter des réponses à la métropole sinon à faire sécession et ne pas répondre à nos concitoyens qui nous demandent des typologies de logement et tous types de logements.

J'ai le cas de familles recomposées, comment fait-on ?

J'ai le cas de célibataires, étudiants, personnes âgées seules...

On change d'échelle et, surtout, on change de temps.

Je voulais simplement vous dire que nos schémas, sur lesquels nous sommes depuis 50 ans, sur la politique à papa, sont bien faits mais, à nous les petits-fils, de les réinventer.

C'est ce que nous allons proposer de faire et la campagne municipale servira aussi à faire des propositions mais n'allons pas non plus grossir le trait de ce qui n'existe pas.

On est simplement sur un outil. C'est très bien d'en parler parce que nous sommes passionnés mais ce n'est qu'un outil parmi d'autres parce que le véritable outil à venir, c'est le SCOT qui sera aussi un schéma d'aménagement très important.

Comment Roncq va-t-elle rayonner dans la métropole ?

Ce qui m'intéresse encore plus que ce que nous avons fait aujourd'hui, c'est de voir que ma zone économique du nord va démarrer le plus vite possible parce que des chefs d'entreprise

n'arrêtent pas de me tanner le cuir parce qu'ils ont des projets. Des gens veulent s'installer à Roncq et quand ils viennent s'installer à Roncq, c'est de l'emploi, c'est de la richesse pour mes commerçants et c'est aussi de la population nouvelle qui pourra (je l'espère) trouver un logement, si on lui propose un programme de logements adaptés.

On a aussi une population très économique : 6.000 emplois/jour et ce n'est pas rien, même si on ne peut pas se comparer à Lambersart et Neuville en Ferrain.

Je voudrais revenir sur Neuville en Ferrain. Ils ont fait Berquette forgé, mais zéro impact dans les services publics ; ils ferment des classes.

Quand on a fait la résidence des Poilus / Schuman, il y a eu zéro impact sur l'école Pergaud. On peut faire des calculs de planification, on ne peut pas en connaître l'impact réel par avance. Vous ne pouvez pas imposer la population que vous aurez, c'est pratiquement impossible.

C'est pourquoi il faut le faire pragmatique mais il faut avoir des réserves d'argent suffisantes le moment venu pour dégainer et pouvoir répondre aux besoins de la population.

Aujourd'hui, combien de places avons-nous en trop ?

17 places à Roncq... Elles servent mais pas à l'enseignement directement.

Il faut donc qu'on s'interroge. On a du potentiel ; aujourd'hui, si on pousse un peu le curseur, on peut répondre à la demande scolaire.

Voyez ; on est prêt et ce PLH2 nous organise.

En tout cas, merci pour le débat et bravo.

Monsieur ZAJDA, vous vouliez encore intervenir, financièrement parlant sans doute ?

#### **M. ZAJDA –**

Eh bien non, justement. (*Rires*)

Mais on va quand même parler un peu chiffres ; vous en avez présenté pas mal tout à l'heure. C'était très intéressant et je vais en reprendre quelques-uns. M. TELLIER en a donnés également :

200 habitants de plus, 700 logements supplémentaires, 544 demandes de logement, un potentiel de 400 à 500 logements neufs.

Je me posais une question : avec cet écart de 200 habitants pour 400 logements neufs sur 10 ans, y a-t-il des logements vacants ?

Je me balade dans le quartier du Lierre et j'ai remarqué 5 ou 6 maisons complètement vides. Il y a un turn-over naturel qui, parfois, s'étale sur une période assez longue. Avant de penser à construire des logements neufs, peut-être faut-il penser à remplir l'existant.

On n'en a pas le pouvoir ; je suis d'accord mais il faut essayer de raisonner à ce niveau-là.

**M. LE MAIRE –**

Il y a aussi une réponse sur les logements vacants et j'en connais quelques-uns. Ils peuvent être vacants parce que, parfois, les personnes sont placées et il faut attendre que les procédures se déroulent, parfois d'ailleurs au détriment de la maison dont l'état se détériore.

**M. ZAJDA –**

Il faudrait peut-être aider les gens à trouver des solutions.

**M. LE MAIRE –**

Je veux bien mais c'est quasiment impossible parce que vous êtes alors confronté à de nombreux problèmes :

- Une personne a été placée et ne veut pas se séparer de son bien, si elle est encore lucide, parce qu'elle pense toujours retourner chez elle.

On est dans des schémas très humains ; on n'est que des humains.

Sans doute connaît-on des logements vacants mais je n'en suis pas sûr. Il n'y a d'ailleurs pas de raison que nous les connaissions dans le privé. Par définition, ils ne nous en informent pas.

**M. ZAJDA –**

Second point, vous évoquiez les nouveaux logements qui n'ont pas apporté de nouveaux élèves. On disait également tout à l'heure qu'il y a beaucoup plus d'anciens et de moins en moins de jeunes.

Une des solutions : si on augmentait encore le taux de 36 % de logements sociaux, on pourrait peut-être accueillir des familles avec des enfants et développer un peu la jeunesse dans notre commune.

**M. LE MAIRE –**

C'est bien ce que nous faisons dans nos programmes, le problème étant que l'arrivée de familles ne se décrète pas. Je vais encore noircir le tableau, Monsieur ZAJDA, en répétant

que 20 % des enfants scolarisés dans nos écoles ne sont pas de Roncq, ce qui fait encore baisser les chiffres.

Très honnêtement, je préfère les voir dans leurs communes d'accueil. Le problème n'est pas que je n'en veux pas mais, quand vous accueillez les enfants d'autres communes, ce sont ces dernières qui rament parce que cela désertifie leurs équipements publics.

Voyez que c'est un équilibre extrêmement difficile à atteindre. Vous avez beau décréter des typologies de logement, ce ne sont pas forcément ceux que vous avez décrétés qui viennent. On le constate au niveau des logements sociaux, quand on les propose ; c'est extrêmement compliqué.

Et M. TELLIER a raison, les recompositions de familles viennent encore compliquer la donne. Il faut beaucoup de mètres carrés, il faut des chambres adaptées aux enfants, quand ils atteignent 10-11 ans, vous ne pouvez plus les mettre dans la même chambre. Ce sont des critères supplémentaires dont il faut tenir compte.

Encore une fois la situation n'est pas catastrophique mais, face à cette population aujourd'hui un peu déséquilibrée avec trop de seniors et pas assez de jeunes, il faut permettre le renouvellement de la population ; c'est indéniable sinon à être Antibes/Juan les Pins... On a un beau climat évidemment (*rires*) mais il faut renouveler même si on aime bien les seniors.

Madame VANDEWIELE, je vous en prie.

**Mme VANDEWIELE –**

Merci, Monsieur le Maire.

Un élément supplémentaire doit être pris en compte : beaucoup de gens ne veulent pas quitter leur logement. J'ai le cas de personnes qui se retrouvent à deux adultes, parfois avec un jeune, et occupent un logement avec 4 ou 5 chambres. Etant donné qu'elles en sont locataires et qu'elles s'y trouvent très bien, elles ne veulent pas le quitter.

Je sais que régulièrement Annick essaie de négocier sachant qu'il faut leur trouver un logement au même coût, dans les mêmes conditions. C'est vraiment une négociation perpétuelle qu'elle mène parce qu'elle se retrouve face à des familles avec enfants qui ont besoin de plusieurs chambres (il est en effet inadmissible qu'une famille avec 4 enfants se retrouve dans un logement avec 2 ou 3 chambres) et, par ailleurs, face à des personnes qui

tiennent à rester dans leur logement même si leurs enfants ont grandi et sont bien souvent partis.

On peut en féliciter Annick parce qu'elle essaie toujours de récupérer des logements pour que les familles aient une meilleure aisance, non pas financière, mais de confort notamment en nombre de chambres par rapport à des personnes qui ne veulent pas quitter des logements, se disant : *c'est chez moi !* Alors qu'il s'agit en fait de logements sociaux qui ne sont plus affectés réellement aux personnes qui devraient les occuper.

**M. LE MAIRE –**

C'est la soirée d'Annick CASTELEIN.

Monsieur PLOUVIER, vous avez la parole et ensuite nous allons conclure.

**M. PLOUVIER –**

Je voudrais ajouter quelques éléments statistiques pour rebondir aux propos de Mme VANDEWIELE.

Si des personnes âgées veulent rester dans leur logement qui comporte plusieurs chambres, c'est aussi parce qu'elles veulent avoir la possibilité d'héberger leurs petits-enfants qui viennent parfois passer une nuit ou deux, voire une semaine.

Ce sont aussi des aspects familiaux qui font que les gens ne sont pas dans le parcours résidentiel qu'il faudrait.

Par rapport au vieillissement de la population, Monsieur le Maire, il faut quand même savoir qu'en 10 ans, la population des plus de 75 ans a augmenté de 5 % ; donc notre population vieillit depuis 10 ans.

**M. LE MAIRE –**

Je l'ai déjà dit tout à l'heure.

**M. PLOUVIER –**

C'est vrai, Monsieur le Maire. Et 20 % des gens vivent seuls à Roncq... d'où le problème du logement.

Un dernier détail. On disait tout à l'heure qu'on ne construit pas assez de logements, que de nombreuses demandes sont en souffrance. J'ai lu dans le PLH (j'en suis tombé sur les

fesses) qu'il y a actuellement 47.000 demandes en instance à LMCU pour le territoire complet et 39.000 logements vacants.

Ces deux chiffres se télescopent ; c'est incroyable !

39.000 logements sont libres alors qu'il y a 47.000 demandes de logement. Je suppose, c'est moi qui le pense mais j'ai peut-être tort, que ces 39.000 logements relèvent du secteur privé.

On va boucler la boucle et ce sera fini : on donne trop la priorité à des logements qui sont très chers et qui, malheureusement, se trouvent sans preneur sans doute parce qu'ils sont chers. Et c'est de l'argent qui a été dépensé... C'est tout.

**M. LE MAIRE –**

Je clos le débat. Nous avons un avis à émettre mais je pense que nous pouvons le voter. Qui est pour ?

**M. PLOUVIER –**

Compte tenu de toutes les réserves que j'ai émises, je ne suis pas partisan de ce PLH2 et je vote contre.

**M. LE MAIRE –**

C'est ainsi acté :

Pour ..... « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre ..... « Action Roncquoise Citoyenne »

***1.04 - SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEaux DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE (SIMERE) - Effacement de réseaux aériens (ERDF, téléphonie...) - Demande de participation du concessionnaire - Quartier du Blanc-Four***

*Dans le cadre de l'opération de requalification du quartier Blanc-Four (commerces, logements, parking, square de la femme assise, maison de quartier, centre petite enfance) et plus particulièrement de l'aménagement de la place Jean-Baptiste-Villain et ses abords immédiats (tronçons de la rue de Lille et de la rue Jules Watteeuw), il s'avère opportun d'intégrer un programme d'effacement du réseau aérien (ERDF,...).*

*En conséquence des accords de partenariat ont été mis sur pied avec le Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (S.I.M.E.R.E) en vue d'obtenir son concours sur ce programme chiffré à 100 043,00 € H.T. et ce, pour une participation du concessionnaire ERDF à hauteur de 40 017.20 € (40% du montant H. T).*

*Nous vous demandons donc d'accepter ce principe de partenariat en autorisant Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le S.I.M.E.R.E.*

*Les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif de 2012.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 20 mars 2012.***

---

**M. LE MAIRE –**

En l'absence de M. WINDELS qui nous représente au SIMERE, Monsieur DESMET présente cette délibération.

**M. DESMET -**

Cette délibération est une demande de participation au SIMERE portant sur l'enfouissement des réseaux au Blanc-Four qui se fera :

- sur la rue de Lille, de la Poterie jusqu'à un peu plus haut que l'église
- sur le contour de l'église, en remontant rue Jules-Watteeuw jusqu'à la rue de la Montagne.

Cet enfouissement des réseaux va accompagner les travaux qui seront réalisés au Blanc-Four dont les premiers à démarrer : Petite enfance, Maison de quartier ; il y aura ensuite les travaux communautaires.

Début des travaux ..... septembre 2012

Fin des travaux..... septembre 2013 pour l'ensemble de ces projets

Nous demandons au SIMERE de nous accompagner dans un subventionnement de 40 % sur les 100.000 € engagés par la Ville pour les travaux d'enfouissement.

**M. LE MAIRE –**

Le sujet ne faisant pas débat, qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

<b>1.05 - CHALLENGE RAID - Conventonnement 2012/2014</b>
--

*Depuis 2003, la ville de Roncq est partenaire de l'Association pour les Loisirs des Jeunes (ALJ) de Linselles, tout comme les communes de Bondues, Bousbecque, Linselles et Wervicq-Sud, dans le cadre du « Challenge Raid » organisé chaque week-end de Pentecôte.*

*Un des objectifs fondamentaux de ce rendez-vous vise à proposer aux jeunes (8-25 ans) et à leurs parrains un temps fort leur permettant d'établir de nouveaux contacts sociaux. Dans un esprit familial et une ambiance de kermesse, où dominent l'entraide et la confiance..., ce Challenge Raid offre aux participants (concurrents, parrains, bénévoles...) l'occasion de se dépasser, de développer le sens de la solidarité et de l'effort en commun... tout en identifiant un territoire (Vallée de la Lys).*

*Diverses épreuves renouvelées chaque année sont proposées aux raiders telles que VTT, orientation, course à pied, canoë kayak, javelot, carabine, quad, jeu laser, saut à l'élastique, questionnaire...*

*Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif en direction de nos jeunes et de leurs familles, nous vous proposons de :*

*- le reconduire pour la période 2012/2014, en autorisant Monsieur le Maire à intervenir à la signature aux conventions annuelles d'actions qui seront proposées par l'ALJ ;*

*- de fixer le plafond annuel de notre participation financière à 4.500 € (hors pénalités de 2 200 €) pour la période 2012/2014, la participation communale résultant :*

- 1. du nombre de raiders et parrains (participation) ;*
- 2. des frais de coordination en fonction du nombre d'habitants ;*
- 3. d'une « subvention » forfaitaire (1000 € en 2012).*

*Par ailleurs, la convention (2012) prévoit dans son article 9 qu'en cas de défaut de partenariat actif relativement au démarchage de financement, toute ville défaillante pourra être appelée à verser une somme complémentaire de 2 200 €. Nous vous demandons d'en accepter également le principe au surplus des participations susvisées.*

***La commission municipale plénière a examiné cette question  
lors de sa séance en date du 20 mars 2012.***

#### **M. LE MAIRE –**

Il s'agit simplement de reconduire la convention annuelle d'action pour 2012/2014 avec l'association Loisirs des jeunes de Linselles et fixer le plafond annuel de notre participation financière à 4.500 € pour cette opération que vous connaissez et que vous avez examinée en commission plénière.

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

#### **M. ZAJDA –**

Juste un éclaircissement. Il est fait mention d'une pénalité de 2.200 € ; pouvez-vous nous donner une information plus explicite ?

**M. LE MAIRE –**

C'est en cas de déficit de publicité car les organisateurs recherchent toujours des sponsors. C'est toujours prévu dans la convention que nous avons avec l'ALJ.

**M. ZAJDA –**

Ce n'est donc pas de notre fait.

**M. LE MAIRE –**

En effet, mais ils assurent un très gros travail pour tenter d'avoir des sponsors.

Sans autre remarque, nous passons aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.06 - PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2012 - 1ers versements et acomptes**

*Depuis près de deux ans maintenant, nous mettons sur pied une nouvelle politique partenariale avec les associations, basée sur notre projet de ville partagé avec tous les acteurs publics (Ville, CCAS, Caisse des Ecoles...) et privés susceptibles de contribuer à notre « VIVRE ENSEMBLE ».*

*C'est dans ce sens qu'a été construit un nouveau dossier de partenariat, visant à faire des associations des interlocuteurs et des membres actifs à la définition de l'intérêt général au service de nos concitoyens. Au-delà du dossier de demande de subvention, nous avons entrepris un vrai dialogue avec les Présidents et autres responsables associatifs, afin de bien exprimer les objectifs municipaux mais aussi de bien comprendre leurs propres objectifs et leurs contraintes. Ce dossier de partenariat permet également, au-delà de la demande éventuelle d'une subvention "en espèces", de réaffirmer les moyens matériels et humains mis à la disposition des associations. Ces dossiers y expriment également leur engagement au travers de la valorisation du bénévolat.*

*Cette nouvelle culture « contractuelle » se met progressivement en place, en prenant le temps d'expliquer les nouvelles règles qui s'imposent tant à la commune qu'à ses partenaires associatifs. La méthode est encore novatrice et ajustable dans un territoire où les habitudes de « guichet » sont fortement ancrées dans les esprits. D'autant que sa motivation ne repose nullement sur une nécessité budgétaire mais bien sur une volonté de bâtir un mode relationnel dynamique, juridiquement solide, basé sur la confiance et le dialogue avec le concours de la Maison des Associations.*

*Parallèlement s'est mise en place la Commission Extramunicipale du Sport et des Activités Physiques (CESAP). Nouvelle instance collective d'échange et de dialogue, la CESAP se donne comme objectif d'impliquer plus fortement les acteurs du monde sportif de l'activité physique, de la santé et du bien-être, au travers du développement de partenariats et d'actions avec les écoles, avec les porteurs de politiques sociales à destination des publics fragiles (3<sup>ème</sup> âge) ainsi que les entreprises. Il s'agit ici d'une volonté de décloisonner la pratique sportive et d'activités*

*physiques et de créer une synergie forte entre ces pratiques et l'épanouissement global des publics.*

*On le voit bien, les lignes bougent sous l'impulsion de la puissance publique qui est dans son rôle politique, visant à mettre en adéquation les pratiques avec leur temps, les exigences juridiques et financières mais aussi et surtout avec les aspirations et les attentes des Roncquoises et Roncquois.*

*Une démarche volontariste et ambitieuse donc, qui n'est pas celle de la facilité et du renoncement mais tout au contraire celle d'une réaffirmation de nos missions de service public auxquelles les associations sont à la fois les inspiratrices et les actrices. Par un dialogue beaucoup plus fort et récurrent, nous réussissons à refonder un socle commun, sans ignorer les spécificités ou singularités de chacune des associations, dans une stratégie concertée et reconnue de tous.*

*Après un rappel des démarches entreprises, il nous revient de vous présenter une première proposition de subventionnement au titre de l'année 2012, celle-ci résultant de vrais dialogues noués avec bon nombre de clubs et associations.*

*Le tableau repris ci-dessous fait la synthèse de la première attribution de subventions pour cette année, les échéanciers de versement restant à préciser en fonction du plan de trésorerie de chaque association concernée :*

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2012</b>	
	<b>Demande 2012</b>	<b>Subventions « espèces » octroyées</b>
<i>Cinéma Gérard Philipe</i>	41 973,00€	10 000,00€
<i>ASDC Cambodge</i>	1 000,00 €	1 000,00€
<i>Pêcheurs à la ligne</i>	1 000,00€	1 000,00€
<i>Etoile Sportive Roncquoise</i>	26 000,00€	10 000,00€
<i>Jogging Aventure Roncquoise</i>	2 800,00€	2 800,00€
<i>Gymnastique</i>	20 000,00€	10 000,00€
<i>Union Sportive Roncq Natation</i>	9 950,00€	6 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>102 723,00 €</b>	<b>40 800,00 €</b>

*Enfin, nous vous indiquons que notre assemblée aura à se prononcer lors de ses prochaines séances, sur d'autres subventionnements et ce, en fonction du calendrier des dialogues engagés ou à engager avec l'ensemble des partenaires.*

*Il vous est demandé d'approuver l'ensemble de ce dispositif. Les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2012.*

***La commission municipale plénière a examiné cette question  
lors de sa séance en date du 20 mars 2012.***

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons.

**M. DA SILVA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis près de deux ans maintenant, nous mettons sur pied une nouvelle politique partenariale avec les associations susceptibles de contribuer à notre « vivre ensemble ».

Au-delà du dossier de demande de subvention, nous avons entrepris un vrai dialogue avec les présidents et autres responsables associatifs afin de bien exprimer les objectifs municipaux mais aussi de bien comprendre leurs propres objectifs et leurs contraintes.

Parallèlement s'est mise en place la Commission extramunicipale du sports et des activités physiques dite CESAP.

Après un rappel des démarches entreprises, il nous revient de vous présenter une première proposition de subventionnement au titre de l'année 2012 ; celle-ci résultat de vrais dialogues noués avec bon nombre de clubs et associations.

Le tableau projeté fait la synthèse de la première attribution de subventions pour cette année, les échéanciers de versement restant à préciser en fonction du plan de trésorerie de chaque association concernée.

Il vous est proposé de verser les acomptes ci-après :

- Cinéma Gérard Philipe .....	10.000 €
- ASDC Cambodge.....	1.000 €
- Pêcheurs à la ligne.....	1.000 €
- Etoile Sportive Ronquoise .....	10.000 €
- Jogging Aventure Ronquoise.....	2.800 €
- Gymnastique .....	10.000 €
- Union Sportive Roncq Natation .....	6.000 €
- Pour un total de.....	<b>40.800 €</b>

Enfin, nous vous indiquons que notre Assemblée aura à se prononcer lors de prochaines séances sur d'autres subventionnements et ce en fonction du calendrier des dialogues engagés ou à engager avec l'ensemble des partenaires.

Il vous est demandé d'approuver l'ensemble de ce dispositif. Merci.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur BEAUVENTRE, je vous en prie.

**M. BEAUVENTRE –**

Je voudrais préciser que des associations citées font partie de la Caisse des écoles et du CCAS. Pour information, jeudi soir, le CCAS votera les subventions pour les associations qui en dépendent.

**M. LE MAIRE –**

C'est une bonne remarque, merci.

Monsieur TELLIER.

**M. TELLIER –**

Lors des précédents Conseils municipaux, j'avais fait part de notre réserve quant à ce nouveau fonctionnement ; je m'étais interrogé en particulier sur le fait que c'était très confiné puisque l'opposition n'avait pas accès aux discussions. Il se fait que j'ai eu le plaisir d'être invité à la dernière présentation, en présence de MM. DA SILVA, BEAUVENTRE et VARLET. J'ai d'ailleurs été bien accueilli. Plus sérieusement, on a pu discuter.

Je ne vous dirai pas pour autant que je suis pleinement convaincu mais il faut aussi respecter les choix des autres.

Sur la question de la trésorerie, il faudra peut-être qu'on en rediscute ; je pense que le cas de certaines associations n'est pas forcément identique, par exemple le Cinéma Gérard Philipe, parce que les contraintes ne sont pas les mêmes, les jauges financières ne sont pas les mêmes... Je tenais néanmoins à souligner que cela a permis de pouvoir discuter des montants attribués et de pouvoir poser des questions avant que le projet ne soit soumis en commission.

A ce titre-là, n'ayant pas de remarque particulière pour les avoir émises lors de cette discussion, nous voterons ces subventions.

**M. LE MAIRE –**

Ce que vous dites est très intéressant car il faut aller encore plus loin. Personnellement je ne suis jamais satisfait de la méthode qu'il faut toujours améliorer.

Lorsque vous nous avez sollicités pour participer à cette réunion, c'était très bien mais il faut encore faire mieux. Je félicite François VERHEECKEN qui a fait un excellent travail sur le plan administratif.

Ce travail est mené avec les associations pour restaurer un dialogue qui n'existait plus ; c'était un dialogue clientéliste quand vous l'analysez : on vote systématiquement une subvention... aucun intérêt !

Revenir à une logique, non pas de guichet distributeur, mais de partenariat ; c'est intelligent et il faut retrouver, en interne, un vrai débat démocratique sur l'attribution des subventions parce que ce n'est pas anodin. J'observe avec beaucoup de bonheur d'ailleurs que Marie DEROO, qui était présente à l'Assemblée générale du Don du sang dimanche dernier, tenait les mêmes propos pour le Conseil général ; on en est tous là !

Et je le voudrais demain pour les écoles, pour tout le monde.

Pour tous ceux qui, à un moment donné, ont un lien financier avec la Commune, on doit débattre vraiment de cette logique de partenariat et il faut que la Ville ne soit pas qu'au financement mais qu'elle soit véritablement dans cette logique de partenariat avec une vraie politique derrière. Et ce sera la dignité de notre Assemblée que de définir des actions politiques sur chacune des sommes que nous versons.

C'est très important de le rappeler parce qu'on retrouve toute la voilure de l'élu qui était disparue. C'est facile de déléguer à d'autres et de financer ; un peu plus difficile de dialoguer et de leur dire qu'on voudrait changer un certain nombre de critères : *Voilà comment on pense que la ville doit évoluer dans les années qui viennent.*

Je suis donc tout à fait favorable à ce que nous ayons une vraie discussion sur chaque euro engagé.

Monsieur ZAJDA, vous avez la parole sachant que vous adorez la finance.

**M. ZAJDA –**

Encore une fois, je ne vais pas parler de finances au risque de décevoir M. BOSSUT. *(Rires)* Sans reprendre les débats pour discuter des montants, M. TELLIER ayant participé à la réunion, je voudrais parler du principe des associations qui ne demandent pas de subvention alors qu'il leur est quand même demandé de nouer un partenariat.

Dans le cadre de cette délibération, je comprends tout à fait qu'il faut réaffirmer les moyens matériels et humains de chaque association. Par contre certaines associations ne

comprennent pas (et j'ai un peu le même sentiment) qu'il leur faille transmettre leurs comptes alors qu'elles ne demandent pas d'argent. On a alors l'impression que c'est un peu du flicage.

### **M. LE MAIRE –**

Merci de poser la question et la réponse est très claire : l'aide de la Ville n'est pas que sonnante et trébuchante. J'ai envie de dire que le « sonnante et trébuchant » est relativement mineur ; l'aide de la Ville est dans la mise à disposition des bâtiments, des équipements, des fluides. Nous devons donc aussi connaître leur fonctionnement.

A partir du moment où vous mettez le pied dans un équipement municipal, il est normal que nous sachions à qui nous avons affaire et ce que les gens font avec nos équipements et comment ils fonctionnent.

Ce n'est donc en aucune manière du flicage ; c'est ce qu'on appelle du partenariat !

Si les associations veulent fonctionner à l'intérieur de leur maison privée, elles le peuvent et je n'irai pas y mettre le nez. Dès qu'elles sont sur l'espace public ou en demande de subvention, ou en demande d'équipement, il est normal que le Maire sache la réalité de l'association, y compris sa réalité financière.

Ce dialogue, nous le voulons dans le temps et pas simplement au moment T du dépôt de la demande de subvention. A un moment donné, peut-être demanderont-ils cette subvention et nous disposerons alors de l'évolution historique des finances de l'association. C'est un global.

Culturellement parlant, encore une fois, on est dans une période de changement. Il y a forcément des inquiétudes, des peurs...

*Pourquoi ces tracasseries administratives ?*

*Pourquoi faut-il remplir tous ces papiers ?... On entend tous cela ; je connais.*

En même temps, je dois rendre des comptes et je veux les rendre à travers un dispositif qui a été mis en place, très lisible, avec une lettre d'accompagnement qui en explique clairement les tenants et aboutissants. Avec Antonio DA SILVA ou d'autres, nous allons dans toutes les associations et nous y tenons toujours le même discours. C'est une question de clarté.

Des associations ne demandent plus d'argent, d'autres demandent la mise à disposition d'équipements qu'elles ne paient pas au demeurant. Allez donc voir dans d'autres communes, parfois une contribution leur est demandée et chez nous ce n'est pas le cas.

Il est important pour nous, élus, de tenir ce même discours qui consiste à dire que *la contribution de la Ville n'est pas que financière, elle est surtout à travers les équipements que nous mettons entre vos mains.*

Et souvent après leur passage, il faut nettoyer. Je me tourne vers les ACMO qui me nourrissent souvent de réflexions en CTP. Ils sont aussi en vigilance sur la façon dont les associations fonctionnent à l'intérieur des bâtiments.

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

#### **M. TELLIER –**

Sur la question des dynamiques, finalement on retombe sur la même problématique que pour le logement, à savoir : il faut créer ces dynamiques municipales.

Monsieur DA SILVA en parlait tout à l'heure. Par exemple, ce que l'on fait au sein de la CESAP sur la commission éducation-citoyenneté, c'est quand même un levier pour permettre aux associations de partager les projets que nous mettons en place. Tout comme François VERHEECKEN, on sait bien que, de temps en temps, il faut convaincre mais je pense que l'on est tout à fait dans notre rôle que de dire à certains présidents d'associations : *Oui, il y a une volonté municipale*, que nous avons un projet, que ce n'est pas leur imposer le projet mais le partager avec eux... Mais il arrive un moment où il faut que l'orientation politique, parce que c'est une orientation politique quand on décide de mettre en place une école municipale du sport, c'est quelque chose d'essentiel et de déterminant pour l'action municipale.

Je pense que c'est aussi par ce biais-là, par la mise en œuvre de projets dynamiques, qu'on arrivera à faire comprendre aux différents clubs qu'ils ont tout intérêt à travailler avec la Ville. Aujourd'hui, je pense que beaucoup de clubs le comprennent. A la lecture des subventions, je vois celle du Jogging Aventure Roncquoise qui, dimanche matin, organisera un grand événement sur la Ville. Voilà un projet dynamique, voilà un projet collectif que nous retravaillerons au sein de la CESAP.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur ZAJDA, Monsieur le Conseiller municipal, vous direz au Président du Lierre qu'il faut qu'il rende son dossier ; ce serait bien.

Monsieur PLOUVIER.

**M. PLOUVIER –**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons nous abstenir sur cette résolution ; bien entendu, nous ne souhaitons pas que les associations n'aient plus d'argent et nous n'allons donc pas voter contre. Nous allons nous abstenir dans la mesure où (et je vais reprendre les propos que j'ai tenus l'année dernière) ne prendre comme seul critère déterminant que le niveau de trésorerie en fin d'année pour fixer la subvention nous semble réducteur.

Des associations peuvent se trouver en fin d'exercice avec une trésorerie de 2 ou 3000 € et cet argent a été généré par l'organisation de loteries, soirées dansantes et autres. Il y a de l'activité, du lien social créés.

J'ai l'impression que certaines associations se sentent pénalisées d'avoir organisé des choses que d'autres ne font pas. Prenons l'exemple, comme hypothèse de travail, de deux associations, qui ont le même objet :

- La première fait de l'animation et se trouve en fin d'année avec de l'argent,
- La seconde, ayant le même objet, s'endort sur ses lauriers, ne fait rien et laisse courir. Forcément en fin d'année, sa trésorerie sera complètement à sec.

Dans la logique municipale, j'ai l'impression que la première aurait moins d'argent que la seconde alors que ce sont deux associations identiques. Je pense que ce cas, que j'ai pris comme hypothèse (il faudrait que je reprenne les tableaux de l'année dernière) a existé ; on en reparlera une prochaine fois. Je crois que deux associations qui avaient le même objet, l'une a reçu une subvention et l'autre n'a rien eu.

Je voudrais aller un peu plus loin. Certaines associations sont également employeurs ; elles doivent donc mettre de l'argent de côté pour avoir de quoi répondre en cas de problèmes éventuels (conflits avec leur personnel par exemple) ou d'investissement qu'elles doivent faire (achat d'équipements, de maillots, de chaussures...).

Franchement, le seul paramètre du niveau de trésorerie en fin d'année n'est pas la solution idéale.

**M. LE MAIRE –**

Encore une fois, ce que vous dites est faux ; excusez-moi. C'est travestir une réalité.

Nous avons des indicateurs très précis.

Ce soir, nous votons des subventions mais, au préalable, un énorme travail de dialogue est fait avec chacune des associations.

Vous évoquez un cas, donnez-nous les noms des associations. Nous pourrions regarder précisément les dossiers ; on ne peut pas « balancer » de telles données sans en avoir l'information précise.

Nous regardons le niveau d'effort : que font-ils pour la Ville, comment s'impliquent-ils ?

Je reviens à votre intervention : y a-t-il une seule association qui soit venue vous voir (ce serait très vite fait) pour se plaindre du mauvais traitement de la ville de Roncq ?

Je voudrais l'entendre.

**M. PLOUVIER –**

J'ai l'impression, Monsieur le Maire, et j'en ai parlé en réunion plénière, qu'au niveau des associations il y a deux discours :

- Le discours de l'association devant la ville : M. VERHEECKEN et M. DA SILVA,
- Puis derrière des avis un peu différents.

Je suis un peu dans le flou...

**M. LE MAIRE –**

Ce n'est pas mon cas, je ne suis pas dans le flou. Je participe à toutes les assemblées générales avec M. DA SILVA et c'est le moment où il faut dire les choses. Si les gens n'ont pas ce culot, tant pis.

Attendez donc. Il ne faut pas demander de l'argent public quand on a de l'argent en caisse.

L'argent public, ce n'est pas la 7<sup>ème</sup> roue du chariot.

L'argent public n'est pas versé pour se faire plaisir dans une fête à gogo.

L'argent public a pour objet de financer un projet partagé avec la ville.

C'est cela que je veux que l'on arrive à faire ; ce n'est quand même pas dramatique.

Aucune association ne s'est plainte de son sort – 1<sup>er</sup> point.

Elles n'ont pas tellement d'investissement à faire – 2<sup>ème</sup> point. Nous le faisons pour elles.

A côté de l'argent sonnante et trébuchant, on met des équipements à disposition généralement puis on regarde le niveau d'effort.

On regarde aussi le niveau d'effort par rapport aux adhérents ; on a quand même demandé que la grille tarifaire évolue quelque peu, en fonction des strates de la CAF pour que les plus riches paient un peu plus que les plus pauvres. Je pense qu'on est plutôt dans le progrès social.

Bien sûr, on peut toujours pleurer avec les pleureuses sauf qu'il ne semble pas y en avoir beaucoup. Peut-être y a-t-il des gens un peu aigris par le changement de fonctionnement mais, dans l'ensemble, franchement, j'ai trouvé (et cela me rassure d'ailleurs) les associations roncqoises dans un vrai discours d'intelligence et un vrai discours raisonnant.

Elles ont donc pour fonctionner et nous regardons vraiment au millimètre près ce dont elles ont besoin.

En plus, nous allons nous faire accompagner par un expert-comptable ce qui, sur les grosses associations (cinéma et d'autres) nous permettra d'y voir encore plus clair pour affiner.

Nous ne sommes pas en train de dire qu'il faut que les réserves se dégonflent.

Oui, il faut qu'elles se dégonflent pour la plupart mais, en même temps, il faut qu'on évalue le degré d'implication de l'association dans la vie de la commune sinon cela n'a pas de sens.

Le seul sens de ce Conseil municipal, c'est de voir où est l'intérêt général et je souhaite que nous le fassions respecter.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention ..... « Action Roncqoise Citoyenne »

#### **1.07 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011**

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Commune accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;*

*Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable ;*

**DELIBERE :**

- 1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 au 31 Décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire, récapitulées dans le tableau I annexé ;*
- 2) *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, dont les résultats totaux des différentes sections budgétaires sont repris au tableau II annexé ;*
- 3) *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dont les opérations peuvent être résumées comme suit :*
  - *Total des soldes en début de gestion : 1 400,00 €*
  - *Total des opérations constatées en cour de gestion : 0 €*
  - *Total des soldes à la clôture de la gestion : 1 400,00 €*
- 4) *Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Comptable Public de la Commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 20 mars 2012.***

**M. LE MAIRE –**

Monsieur BOSSUT, un long boulevard s'ouvre devant vous.

Je vois que tout le monde est ravi de ces échanges, je vois les mines réjouies des uns et des autres qui voient que le temps s'éternise.

**M. BOSSUT –**

Avant la présentation du compte administratif, je vais vous demander d'approuver le compte de gestion du Comptable du Trésor de l'exercice 2011 ; le Code général des collectivités territoriales impose en effet de voter le compte de gestion avant le compte administratif.

On considère simplement l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Comptable du Trésor et on déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Comptable public de la commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Je reviendrai ensuite au développement du compte administratif mais, pour la bonne procédure, il nous faut d'abord approuver le compte de gestion du Comptable du Trésor.

**M. LE MAIRE –**

Y a-t-il débat sur le sujet ?

Monsieur PLOUVIER.

**M. PLOUVIER –**

En fait, le compte de gestion administrative, Monsieur BOSSUT, c'est la traduction comptable de choix politiques que nous n'avons pas tous faits. Nous en avons voté certains et pas d'autres. Il n'y a pas d'irrégularité ; nous allons nous abstenir.

**M. LE MAIRE –**

Sans autre demande d'intervention, nous passons aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention ..... « Action Roncquoise Citoyenne »

#### **1.08 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011**

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rodrigue DESMET (le Maire s'étant retiré), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Vincent LEDOUX, Maire. :*

- 1) *Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe ;*
- 2) *Constata des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) *Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*
- 4) *Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé ;*
- 5) *Prend acte du tableau joint en annexe du document, récapitulant les actions de formation des membres du Conseil Municipal financées par la Commune. Le cas échéant, un débat s'engage sur cette thématique.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 20 mars 2012.***

**M. LE MAIRE –**

Monsieur BOSSUT, vous poursuivez.

Je peux rester durant la présentation puis je passerai la présidence à M. DESMET.

**M. BOSSUT -**

Je vais donc évoquer le calendrier de présentation des comptes clôturés au titre de l'exercice 2011. Cela a été rappelé tout à l'heure, bon nombre de communes aujourd'hui n'ont pas encore adopté leur cycle de vote du budget primitif 2012 ; cette année, pour cause d'élections présidentielles, elles ont jusqu'au 15 avril pour le faire.

Nous vous présentons ce soir un compte administratif en avance de deux mois par rapport au dernier exercice 2010 ; je rappelle que nous l'avons voté le 24 mai 2011. Nous parachevons en quelque sorte un nouveau cycle budgétaire qui a été initié voilà trois ans :

- Mi-novembre ..... Débat d'Orientation Budgétaire
- Mi-décembre ..... Vote du budget primitif
- Courant ou fin mars ..... Présentation et vote du compte administratif
- Mai/juin ..... Vous sera proposé le budget supplémentaire
- Septembre/octobre ..... Décision modificative, le cas échéant

Je tiens à en féliciter les services municipaux et ceux du Trésor Public ; s'il n'y avait pas vote du compte de gestion, je ne pourrais pas vous présenter ce soir le compte administratif. Ces services mettent tout en œuvre pour tendre vers l'efficacité administrative et financière maximale.

La présentation, que je vais vous faire ce soir, n'est pas issue des documents comptables qui vous ont été transmis ; je préfère vous présenter une forme beaucoup plus synthétique qui est en rapport avec l'analyse qui a été faite par la Chambre régionale des comptes. Par ailleurs, nous avons repris la présentation des comptes administratifs de l'année 2000 à 2011 pour vous donner une vue synthétique sur les dix années précédentes et voir la progression ou diminution de certains postes budgétaires. Plus qu'une photographie, c'est plutôt une démarche de tableaux récurrents, transparents et qui permettent d'apprécier en toute objectivité les progrès réalisés, les marges de manœuvre possibles et le cas échéant, nos fragilités.

Je rappelle qu'une des clés d'analyse de ce tableau relève de notre fiscalité communale. Celle-ci est restée constante puisqu'il n'y a pas eu augmentation des taux d'imposition

depuis 10 ans, malgré les services nouveaux qui ont été déployés et ils sont nombreux et importants, malgré le succès croissant des services qui sont proposés à la population.

### ✦ Plan pluriannuel de fonctionnement

Le tableau projeté fait apparaître des produits de gestion à hauteur de 15.875.736 €, en hausse de 0,2 % par rapport à 2010 alors que les charges de gestion sont contenues à 13.676.283 €, en retrait de 1,5 % par rapport au compte administratif 2010. On a la confirmation aujourd'hui de tendances lourdes qui pèsent sur les communes :

- d'une part la stagnation des ressources
- d'autre part une contraction de nos dépenses obligatoires justement pour pouvoir faire face à la limitation de nos recettes contraintes puisqu'on ne peut plus compter que sur la commune ; les dotations de l'Etat sont aujourd'hui bloquées voire demain peut-être diminuées puisque chacun doit faire un effort dans le cadre de la réduction de la dette publique.

Si on entre un peu plus dans le détail, on observe un recul sensible des dotations et participations de l'Etat (je viens de le dire) et un recul ponctuel de la CAF. Au total on perd près de 450.000 € de concours extérieurs, notamment un différé de paiement de la CAF que nous n'avons pas reçu en 2011 et que nous espérons courant 2012 en fonction du projet que nous avons élaboré avec la CAF fin 2011.

On observe que les produits de notre fiscalité locale passent à 6,268 M€ en 2011 alors qu'ils étaient à 6 M€ en 2010, soit une variation de 4,5 %. C'est là que réside nos marges de manœuvre.

On n'a pas de levier de fiscalité ; il faut savoir que 1 point de taxe d'habitation majore nos recettes de 82.000 € soit une augmentation en pourcentage de 3,3 %.

Le projet de PLH 2, qui a été examiné précédemment, ouvre des perspectives dans ce domaine : chaque nouveau logement construit générera en moyenne 1.000 € (taxe d'habitation + taxe foncière).

Cette production fiscale, pour faire face à nos besoins et nos investissements, est incontournable, au-delà de la sauvegarde de notre démographie, pour faire face à la rareté de l'argent public et sans que cela n'engendre de besoins nouveaux, notamment constructions scolaires ou salle de sport.

### ↗ **Recettes de fonctionnement : 15,939 M€**

L'histogramme qui vous est présenté, affecté aux recettes de fonctionnement représente près de 16 M€ :

- les 2/3 sont issus de la fiscalité locale (contributions directes perçues par la commune plus les reversements LMCU)
- un 1/4 relève des dotations de l'Etat
- le reste, ce sont les produits des services (cantine, centres aérés, piscine ...) qui représentant à peine 6% des recettes ordinaires. Même s'il y a croissance des services rendus à la population, c'est mineur par rapport aux autres postes budgétaires.

Cela confirme donc que l'assiette fiscale, issue de constructions nouvelles, est la source de manœuvre principale pour augmenter nos recettes.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est supérieur au vote du budget : on est aujourd'hui à 100,5 % des crédits ouverts.

Les dépenses sont maîtrisées.

On peut dire que nos finances communales sont bien évaluées et encore mieux traduites au quotidien.

### ↗ **Dépenses réelles de fonctionnement : 13.929.771 €**

Elles s'élèvent donc à presque 14 M€ ; on ajoute le remboursement des intérêts des emprunts aux charges de gestion. Comparé aux crédits ouverts (BP + BS), le compte administratif en dépenses en représente 97 % en taux de réalisation.

Les charges de personnel représentent un peu moins de 52 % des dépenses courantes (contre un ratio national de 56 %), pour un montant d'un peu moins de 7,2 M€. Ce poste est maîtrisé et même en retrait par rapport à 2010 puisqu'il est en diminution de 3,5 %.

En revanche les charges à caractère général passent de 3,8 M€ à 4,25 M€, soit une progression de 11,2 %. C'est là où il faudra porter notre effort dans les années qui viennent.

Ces mouvements de crédits entre charges de personnel (à la baisse) et charges à caractère général (à la hausse) traduisent notre politique de partenariat (mixité public/privé) à savoir que nous avons fait appel à des prestataires de services extérieurs, notamment restauration,

entretien et maintenance des bâtiments, encadrement des centres aérés. Il faut savoir que nous avons augmenté la qualité et la quantité de ces prestations.

Les subventions municipales (on les a évoquées à l'instant) atteignent 2 M€ contre 2,3 M€ en 2010. Ce tassement provient de notre action en direction des associations, visant à modérer leur fonds de roulement –non à le supprimer– et à optimiser nos contributions municipales. La même logique de transparence est appliquée pour le Centre communal d'action sociale, la Caisse des écoles et le Service des familles, via les subventions que nous leur octroyons.

Il faut ici rappeler les engagements municipaux pour le secteur associatif qui ne se limitent pas, comme le disait Monsieur le Maire, aux subsides en espèces. L'essentiel de notre soutien se traduit par une mise à disposition de terrains, bâtiments communaux et de moyens humains... évaluée aujourd'hui à environ 1 M€. En contrepartie, les associations font un effort comparable au travers du bénévolat dont la valorisation atteint près de 1 M€.

#### ➤ **Autres charges de gestion courante : 2.250.228 €**

Cet histogramme donne le détail des subventionnements municipaux en direction de diverses entités dont je vais vous donner les principales :

- Ecoles privées .....	435.000 €	un peu moins de 20 %
- CCAS.....	320 000 €	14 %
- Caisse des Ecoles.....	500 000 €	22 %
- Service des Familles .....	610 000 €	27 %
- Subventions diverses .....	249 000 €	11 %

Ces charges sont donc maîtrisées même si, comme on le disait tout à l'heure, des progrès sont toujours possibles et doivent être recherchés. Je pense à ce qui a trait aux dépenses obligatoires telles que les dépenses d'énergies et fluides, de prestations de service ainsi que la maintenance. Il nous faudra sans doute, à un moment ou à un autre, outre l'optimisation énergétique, nous interroger sur une gestion plus globale de notre patrimoine municipal. A ce jour la commune entretient, chauffe, répare plus de 3 hectares de plancher (bâtiments administratifs, écoles, salles de sports) ce qui correspond à une dépense de 2,7 M€.

Dans les années qui viennent, il faudra s'interroger sur un patrimoine le plus souvent historique, hérité des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, pas toujours bien adapté à nos missions

contemporaines. Nous aurons donc, comme toute entreprise, à revisiter nos pratiques et usages, et savoir en tirer les conséquences avec raison et intelligence.

#### ➤ **Dépenses de fonctionnement par fonction : 13.929.771 €**

La quasi-totalité (95 %) des dépenses de fonctionnement est imputée :

- Services généraux, y compris services administratifs .....	31 %
- Ecoles, y compris le personnel rémunéré par la commune .....	27 %
- Sport et Jeunesse, y compris le personnel .....	11 %
- Culture, y compris le personnel .....	10 %
- Services techniques, y compris le personnel .....	9 %
- Famille, y compris le personnel .....	6 %

Cette ventilation par service permet également d'apprécier les marges de manœuvre. Je pense en particulier aux services administratifs et aux écoles.

Pour les premiers, c'est la politique de « Guichet Unique » et de « Portail Numérique » qui permet de redéployer les ressources humaines affectées aux missions d'accueil et de conseil.

Pour les secondes, nous aurons à réfléchir et à réexaminer nos pratiques et usages en direction des 1.000 élèves scolarisés dans nos écoles publiques. L'informatique devrait y trouver une bonne place, pour nous adapter à l'école de demain. Nous aurons aussi à adapter les lieux d'accueil de nos enfants.

Pour résumer mon propos relatif à la section de fonctionnement, je vous propose un dernier regard sur deux histogrammes qui attestent tout ce qui a été dit en amont.

#### ➤ **Les produits de gestion 2000/2011**

Nos produits de gestion s'élèvent aujourd'hui à 15.876.736 € et vous trouvez toute la déclinaison entre impôts et taxes, dotations, contributions directes et autres.

#### ➤ **Les charges de gestion 2000/2011**

Pour un montant de 13.876.274 € ainsi que leur déclinaison entre charges de personnel, charges générales et autres charges.

La différence entre les recettes et les charges de gestion, diminuée du remboursement de la dette, dégage notre **autofinancement** ; c'est l'épargne nette qui, aujourd'hui s'élève à 1,6 M€. Comparée à 2010, cette épargne nette est en retrait de 350.000 € qui s'explique par deux phénomènes :

- La cession immobilière de Valorparc qui a été réalisées en 2010 pour 500.000 € et que l'on ne retrouve plus en 2011,
- Les cessions, qui étaient prévues en 2011 (24 et 26 rue Brossolette et rue Barbusse) ne sont intervenues dans notre budget qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Nous n'avons donc pas pu les comptabiliser en recettes en 2011.

### ↗ **Recettes réelles d'investissement : 2.173.692 €**

Cette diapositive est la plus importante et il faut s'y arrêter quelques instants.

Comme dit tout à l'heure, cela permet de mesurer notre politique de financement des investissements. Ceux-ci sont intégralement financés par nos ressources propres, aucun emprunt n'ayant été mobilisé au cours de l'année écoulée.

**80 %** de nos investissements sont financés par autofinancement.

Le reste provenant du FCTVA et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Il faut rester vigilant pour le financement de nos investissements. On a une politique volontariste car on a une facilité immédiate de recourir aux emprunts. Mais il faut savoir que la politique actuelle de nos organismes financiers est très restrictive ; sur le marché on a beaucoup de difficulté à se financer. Il y a raréfaction des produits avec tous les phénomènes que vous connaissez au niveau des pays en difficulté, notamment la Grèce. Les organismes financiers sont donc très réticents et les grosses collectivités vont directement sur le marché des obligations se financer elles-mêmes.

Les petites communes n'ont pas ces moyens puisqu'elles n'ont pas les structures pour le faire ; elles disposeront des enveloppes qui sont proposées par les différents organismes financiers mais je pense qu'elles seront en diminution dans les années à venir ; il va donc falloir augmenter notre autofinancement. C'est important à savoir, le produit est rare ; le produit existe moins. Même si la commune a la capacité de rembourser, si le produit n'est plus sur le marché, vous êtes bien obligé d'y faire face. Il faudra donc recourir davantage à l'autofinancement dans les années à venir.

### ↳ **Répartition des dépenses d'investissement : 2.152.631 €**

En 2011, on avait inscrit des dépenses d'investissements pour 2,428 M€ ; le taux de réalisation a été de 70 % soit 1,694 M€ ; 30 % de dépenses n'ont donc pas été réalisés, que vous retrouverez dans les restes à réaliser, lors de la présentation du budget supplémentaire. Ces opérations ont principalement porté sur :

- Le square de la Femme Assise
- L'aménagement du parking de la Poterie
- Le Centre culturel
- L'éclairage public de la rue du Dronckaert
- L'installation de self dans deux écoles

Les années 2012 et 2013 seront plus gourmandes en investissement en termes de travaux puisqu'il y aura démarrage, l'été prochain, de la Maison de quartier du Blanc-Four, de la Maison de la petite enfance (sous maîtrise d'ouvrage du Service des Familles) et du Parvis Saint-Roch.

### ↳ **Evolution de la dette de 2000 à 2011**

Aujourd'hui, la dette à rembourser est d'un peu plus de 4 M€ soit une dette par habitant de 300 € contre une moyenne nationale de 1.000 €.

Notre charge d'annuité est stable depuis 2009, 2010 et 2011 avec un peu plus de 510.000 €.

Il est vrai que s'il y a d'autres investissements à financer dans les années à venir, nous serons contraints d'emprunter ; il faudra néanmoins toujours rechercher un équilibre et travailler beaucoup plus sur l'autofinancement en se limitant aux grosses opérations pour les emprunts.

### ↳ **Encours de dettes au 31/12/2011 : 4.273.182 € sur un montant total de 5,5 M€**

Comment cela se répartit-il entre emprunts à taux fixes et emprunts à taux variables ?

- 40 % soit 1,7 M€ environ représentent des emprunts à taux variables
- 60 % soit 2,56 M€ sont des emprunts à taux fixes.

Pour les emprunts à taux variables, nous avons des possibilités de sortie immédiate.

Aujourd'hui nous avons une échelle de risques à vous présenter ; C'est obligatoire depuis l'année dernière car imposée par la Chambre régionale des comptes et par la Loi de finances.

### ↗ **Echelle des risques par ordre croissant**

Que signifie échelle des risques ?

Imaginez les difficultés liées aux emprunts toxiques de certaines communes. On se doit dorénavant de remplir un document pour savoir où on se situe.

Cette échelle de risques est à ordre croissant entre les indices de la zone euro jusqu'aux écarts d'indices hors zone euro (critères de 1 à 5) ; en outre, entre les taux fixes et les emprunts toxiques (échelle de A à E).

Roncq se situe dans les critères décroissants, les critères les plus faibles : indices de la zone euro, en taux fixes ou variables avec un simple échange de taux au moment où on le souhaite.

On pourrait dire qu'on a un risque zéro sauf, bien entendu, défaut de remboursement de la dette. Mais c'est le risque que connaissent toutes les communes et, si on a une bonne gestion, on est capable de rembourser nos emprunts, sinon pourquoi serions-nous ici ?

Ce document sera annexé à la présentation du compte administratif pour démontrer, d'une part, notre capacité de rembourser les emprunts et, d'autre part, notre capacité d'emprunt et notre bonne gestion puisque nous nous situons dans les emprunts sécurisés, que ce soit en taux fixes ou en taux variables.

Nous avons donc mobilisé de l'emprunt en 2008 notamment pour financer les travaux de l'école Brel-Picasso, un peu plus de 4,5 M€ de dépenses pour cette opération.

---

Voilà, mes chers collègues, la présentation du compte administratif 2011 dans ses grandes lignes, sous la méthode de la Chambre régionale des comptes puisqu'elle est beaucoup plus claire et plus explicite. Cela vous donne une photographie affinée des différentes recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement.

C'est l'occasion, pour moi, de remercier l'ensemble des services, sous la direction de Bruno DUBOIS, Directeur général des services, qui avec les services financiers, sous la conduite

de Catherine SERAFINI, ont mené avec beaucoup de professionnalisme et d'attention la comptabilité et la garantie de cette comptabilité communale.

Nous sommes très attentifs aujourd'hui aux relations avec nos fournisseurs. Il faut souligner nos progrès substantiels en matière de délai de paiement qui doivent être inférieurs à 30 jours ; le règlement de nos fournisseurs se situe entre 20 et 25 jours.

Je veux remercier Monsieur le Maire pour la traduction de ces comptes sur le terrain ; c'est finalement le plus important. C'est lui qui a rendu ces services à la population, qui met en place les soutiens à nos partenaires et les projets d'aménagement dans notre Commune, en particulier au Blanc-Four aujourd'hui.

Merci pour la confiance qu'il m'accorde au travers de sa délégation aux Finances dont je lui rends compte régulièrement, sans formalisme particulier mais en toute transparence.

Merci à vous, chers collègues, pour votre attention.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je vais donc quitter la salle pour quelques instants en cédant le fauteuil majoral à Monsieur DESMET, qui trépigne et en vous souhaitant de bons débats. Je féliciterai Monsieur BOSSUT tout à l'heure.

*(Sortie de Monsieur le Maire)*

**M. DESMET –**

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Tout à l'heure, Monsieur le Maire disait qu'on avait un boulevard devant nous pour parler des chiffres ; c'est toujours mieux d'en discuter en début de séance quand on est encore bien frais pour ne pas être bien cassé pour la fin.

Monsieur BOSSUT et moi, devenons un vieux couple parce qu'il commence à connaître les points sur lesquels nous allons discuter. Je ne vais pas forcément reprendre la totalité des chiffres d'autant que je n'ai pas tout à fait les mêmes puisque je n'avais pas le plan pluriannuel ; nous n'avons pas forcément travaillé sur les mêmes bases et nous n'avons donc pas forcément toujours les mêmes chiffres.

Je voudrais simplement bien souligner ce que vous avez dit tout à l'heure à propos des dotations et subventions reçues, qui sont en baisse de plus de 10 % ; il est vrai que c'est un signe avant-coureur des risques à venir.

J'avais également souligné les charges de personnel qui étaient en baisse ; on est donc sur les mêmes bases.

Et l'augmentation importante des charges à caractère général mais vous l'avez souligné : augmentation des carburants, de l'électricité, fêtes et cérémonies, frais de télécommunication à plus de 10 % chacun et l'électricité plus de 22 %. Mais vous l'avez signalé ; je n'ai donc plus besoin d'y revenir.

Comme d'habitude, le compte administratif, c'est une image et nous allons le voter.

**M. DESMET –**

Il est vrai que M. BOSSUT a rappelé les augmentations de l'électricité, par rapport à ce compte administratif, et les actions à mener par rapport aux dépenses qui s'envolent quelque peu sur certains points, aussi bien en 2012 qu'en 2013. Les services sont alertés sur ces dépenses pour essayer de trouver les efforts sur certains points.

**M. BOSSUT –**

Au niveau des fluides, il est important de regarder les consommations. Si on ne maîtrise pas le coût de l'énergie, il faut alors trouver des gisements de progrès pour en réduire la consommation. Aujourd'hui, on subit les coûts comme tout un chacun.

**M. ZAJDA –**

Je suis d'accord avec vous mais l'électricité n'a pas augmenté de 22 % en coût ; il y a quand même une part de consommation. Autant pour le carburant plus de 20 % c'est tout à fait normal.

Tout à l'heure, je n'ai pas souligné un point positif : la baisse au niveau de l'eau -12 %.  
Quand c'est bien, il faut le dire aussi.

**M. BOSSUT –**

Peut-être y a-t-il aussi les phénomènes de saison... un hiver rigoureux, on chauffe plus et on se retrouve avec des augmentations de fluides.

**M. DESMET –**

Madame MARIAGE.

**Mme MARIAGE –**

Nous avons installé l'année dernière, sur certains établissements publics, notamment les écoles, un système de télé-relève qui nous permet, à l'instant T, d'avoir une idée des consommations d'eau et d'électricité.

Si vous voyez une baisse au niveau de l'eau, c'est effectivement parce qu'on a décelé de nombreuses fuites qui ont été réduites.

Ce système est généralisé cette année ; normalement, au 31 mars, l'ensemble des bâtiments administratifs et sportifs en seront équipés pour permettre ce même contrôle sur ces installations.

J'ajoute qu'on prévoit d'ici cinq ans 30 % d'augmentation du prix de l'électricité.

**M. DESMET –**

Il est vrai qu'il faudra porter la réflexion sur l'éclairage public dont le coût est énorme. On a déjà commencé à y travailler pour le remplacer notamment par des systèmes actuellement mis en place sur certains secteurs. En outre, se poser la question si certains lieux doivent être illuminés ou pas, revoir la luminosité sur certains quartiers et rues de la Ville.

**Mme MARIAGE –**

C'est une étude qui est menée actuellement par le cabinet Hexa Ingénierie. Avec Rodrigue, nous nous penchons sur la question justement pour limiter les consommations de l'éclairage public dont la dépense s'élève à 110.000 € par an.

**M. DESMET –**

Monsieur PLOUVIER.

**M. PLOUVIER –**

Madame MARIAGE, ma question va peut-être anticiper ce dont on discutera plus tard dans le cadre d'un Agenda 21 ; je suppose que vous prévoyez un grand programme d'isolation des bâtiments qui est une source d'économie d'énergie très importante, qui peut être de l'ordre de 30 %.

Or Monsieur BOSSUT évoquait tout à l'heure 3 ha de plancher et je pose cette question. Plutôt que de faire du photovoltaïque (bien sûr qu'il faut en faire) je pense que les gisements de réduction de produits pétroliers et de carburant sont beaucoup plus faciles à faire dans le cadre d'isolations très renforcées des bâtiments existants et à venir.

**Mme MARIAGE –**

Le plan patrimoine a été élaboré en 2003 ; il est bien sûr évolutif. Et de nombreux bâtiments publics ont déjà été isolés que ce soit pour les toitures ou les huisseries. Je pense à l'annexe mairie, à l'hôtel de ville, à l'école de musique, aux Ecuries, et autres. Ces opérations se poursuivent.

**M. DESMET –**

Ce n'est pas tout de prévoir des fenêtres neuves, il faut savoir si tout est isolé. C'est la question que nous nous posons sur certains secteurs, que nous examinons.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Je sou mets le compte administratif au vote. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention ..... « Action Ronquoise Citoyenne »

*(Retour de Monsieur le Maire)*

Monsieur le Maire, le compte administration 2011 a été voté et on peut vous applaudir.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur DESMET.

C'est surtout Monsieur BOSSUT que je souhaiterais féliciter parce qu'il a vraiment présenté l'ensemble des éléments avec beaucoup de talent et de clarté.

Je remercie naturellement Bruno DUBOIS qui nous guide, nous conduit, nous nourrit de ses réflexions ainsi que Catherine SERAFINI qui fait un excellent travail et toute son équipe.

Merci à tous.

Ce sont des matières ardues à présenter. Monsieur ZAJDA s'en délecte mais c'est relativement difficile à suivre et les présenter ainsi sous forme de diapos colorées, cela passe un peu mieux, si je puis me permettre.

Merci, Monsieur BOSSUT ; vous avez toute ma confiance.

**1.09 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2011**

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) - 2<sup>ème</sup> alinéa -, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci... donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2011 (actes authentiques établis) :

ACQUISITIONS MUNICIPALES				
Désignation du bien	Cédant	Montant	Date de l'acte	Objectif
Quartier du Blanc-Four Propriété Kok Scalabre 17 a 18 ca AP 711-712-721	Sarl La poterie du Blanc-Four	120 266,00 €	10/03/2011	Servitude de passage et liaison douce entre le square et la rue de Tourcoing (rue des Châlets) et terrain d'assiette du square de la Femme Assise
ACTIVAL 301 rue de Lille AL 429-692	SEM Ville Renouvelée	GRATUIT	MAI 2011	Réserve foncière
CESSIONS MUNICIPALES				
Néant				

Ce bilan a été soumis pour débat au Conseil Municipal.

**M. BOSSUT –**

Vous avez le tableau des acquisitions municipales sous les yeux :

1. La propriété Kok Scalabre

Pour un montant de 120.266 € acquise auprès de la SARL La Poterie du Blanc-Four.

2. Actival 2

Acquis à titre gratuit auprès de la SEM Ville renouvelée pour en faire une réserve foncière.

Il s'agit d'un bilan qui n'appelle pas de vote.

**M. LE MAIRE –**

Nous pouvons donc poursuivre avec la dernière délibération.

**1.10 - FORMATION DES ELUS 2011 - Débat****M. BOSSUT –**

La dernière délibération fait le bilan de la formation 2011 consommée par les élus.

Sylvain LAMBLIN a suivi une formation sur la gestion du cimetière et des concessions ainsi qu'une journée d'échanges et de réflexions sur les collectivités dans le cadre de la Semaine de solidarité internationale.

**M. LE MAIRE –**

C'est très bien que notre benjamin ait envie de se former ; je trouve cela remarquable.

Bravo, j'espère que cela vous servira dans vos missions.

En plus, il nous fait des comptes rendus.

Monsieur TELLIER étant très intéressé par ces deux sujets, Monsieur LAMBLIN les lui transmettra ; merci.

---

Nous en avons ainsi terminé. Je salue la presse, notamment la nouvelle représentante de la Voix du Nord.

Je vous remercie, toutes et tous, et salue les braves qui sont restés jusqu'au bout.

Merci à tous les élus pour ces débats très enrichissants.

Nous nous retrouverons le 29 mai prochain.

-oOo-

Levée de séance à 21 h 35.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Vincent LEDOUX.